



INTERNATIONAL CENTRE FOR  
TRADE AND SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT

# PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable



enda tiers-monde

SOMMAIRE

Novembre-Décembre 2010

Volume XI Numéro 4

## COMMENTAIRE

- 4 Configuration de la présence  
Chinoise au Sénégal et enjeux.
- 7 La stratégie commune Afrique-  
UE : Quo vadis après Tripoli ?
- 9 L'Afrique dans un petit monde  
Pétrole, commerce et économie  
mondiale.
- 12 Les échanges transfrontaliers  
de services : Barrières et  
opportunités sur le marché  
européen des services pour les  
exportateurs des pays ACP.

## NOUVELLES DE L'OMC

- 15 OMC : la sécurité alimentaire  
était au cœur des discussions  
de la dernière réunion du comité  
de négociation agricole.
- 16 COP 16 : Un accord minimum  
pour sauvé le protocole de  
KYOTO et la terre.
- 17 Accord de pêche : L'Afrique de  
l'Ouest cherche à accroître ses  
exportations.
- 18 La volatilité des prix des  
marchés mondiaux secoue la  
filière coton.

## NOUVELLES RÉGIONALES

- 19 Troisième Sommet UE/Afrique:  
les APE se sont invités au  
débat, mais aucune avancée  
significative au plan politique.
- 21 Une révision des règles  
d'origines dans le cadre du SGP  
pour améliorer la  
compréhension des PMA

## PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- 24 Publications
- 24 Événements

PASSERELLES est une publication  
conjointe de Enda tiers monde et  
ICTSD. Elle a pour vocation de fournir  
une perspective africaine dans les  
négociations commerciales  
multilatérales et bilatérales.

## Editorial

### Renouveau du partenariat Europe-Afrique : Peut-on encore lever les malentendus ?

Dr Cheikh Tidiane DIEYE\*

« *Le partenariat économique entre l'Europe et l'Afrique a échoué.* » Telle est la vérité crue que le Président Libyen Mouammar Kadhafi a lancé aux quatre-vingts chefs d'Etat européens et africains venus prendre part au troisième sommet Europe-Afrique tenu à Tripoli du 29 au 30 Novembre 2010. Sortie de la bouche du Président Libyen, cette vérité peut sembler n'être qu'une boutade d'un président connu pour ses effets de manche et ses provocations. Elle n'en traduit pas non plus, vue de près, le sentiment profond de la quasi-totalité des chefs d'Etat africains qui ont fait le déplacement. Tous les observateurs avertis des relations Europe-Afrique sont aussi arrivés à la même conclusion : Le partenariat entre ces deux continents, sous ses formes traditionnelles et postcoloniales, a échoué. Et la stratégie conjointe Europe-Afrique (SCEA) adoptée à Lisbonne en 2007 n'a pas secrété, trois ans après, une solution de remplacement originale.

Connues pour avoir évolué tout au long de ces cinquante dernières années avec une certaine stabilité et une certaine prévisibilité, les relations économiques et politiques entre l'Europe et l'Afrique sont rentrées dans une zone de turbulence qui rend leurs contours flous et leur évolution incertaine. Le partenariat entre les deux continents est à la croisée des chemins. Ses lignes d'évolution et ses formes futures dépendent de la volonté des deux entités de reconstruire ensemble un futur commun. Elles dépendent aussi des stratégies et des efforts de chacune d'elles pour se forger un destin sans

l'autre, quelques fois contre l'autre, dans un monde qui, tout à la fois, impose des contraintes et offre des opportunités.

Dans cette nouvelle configuration, il semble que ce soit l'Afrique qui ait manifesté et exprimé, peut-être plus dans les faits que dans le discours<sup>1</sup>, sa volonté de s'affranchir un peu plus de la tutelle européenne pour rééquilibrer la relation à son profit.

L'Afrique a pris toute la mesure de l'impérieuse nécessité pour elle de créer les conditions d'un réajustement de ses relations commerciales, économiques et politiques avec l'Europe. Ce processus est irréversible. Il est porté par la marche du monde et il apparaît de plus en plus clairement que le continent africain gagnerait à accélérer ses efforts en vue de la diversification de ses partenaires économiques et commerciaux pour tirer profit des espaces d'opportunités qui apparaissent sur les marchés mondiaux, en particuliers du côté des pays traditionnellement dits du Sud.

<sup>1</sup> Il convient toutefois de relativiser cette hypothèse puisque de plus en plus de dirigeants africains disent désormais tout haut ce qu'ils pensaient tout bas. On peut citer notamment Abdoulaye Wade du Sénégal, Mouammar Kadhafi de la Libye, Paul Kagamé du Rwanda, entre autres.

\* Docteur en Études du Développement, Coordonnateur de Programmes à Enda, et Membre du Comité de Négociation de l'APE entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest.

*Renouveau du partenariat Europe-Afrique :  
Peut-on encore lever les malentendus ?*

*suite de la page 1*

Mais entendons-nous bien. La volonté de diversifier les partenaires commerciaux de l'Afrique ne devrait nullement signifier, comme semblent le proposer certains, une remise en cause complète des relations Euro-Africaines au profit de nouvelles relations comme celles avec la Chine, que l'ont verrait comme une alternative à l'Europe. Raisonner en termes d'alternative consiste à promouvoir un modèle dans lequel les pays émergents se substitueraient à l'Europe. Cela n'est ni possible ni productif pour l'Afrique. La démarche africaine devrait plutôt être vue comme une volonté de mettre en avant ses intérêts stratégiques bien compris et de s'appuyer sur tout partenaire susceptible d'être un atout pour le continent. La Chine ne lâche pas l'Europe pour l'Afrique ou l'Amérique. L'Europe ne le fait pas non plus. Pourquoi l'Afrique devrait-elle choisir l'un ou l'autre ?

L'Europe a été pendant longtemps le principal partenaire économique de l'Afrique. Il l'est encore dans une large mesure et dans de nombreux domaines. La mise en avant de ses propres intérêts économiques, politiques et géostratégiques sur le continent a largement contribué, avec d'autres facteurs bien entendu, à maintenir l'Afrique dans sa situation actuelle : profil commercial basé sur l'exportation de matières premières et l'importation de produits manufacturés, peu de diversification, infrastructures inappropriées voire inexistantes, faiblesse du tissu industriel, un secteur des services déliquescents, etc. L'Europe, on le sait, ne saurait être tenue pour seule responsable de tous les maux économiques qui assaillent l'Afrique. Dans de nombreux cas, les responsabilités endogènes sont presque aussi grandes, sinon plus, que celles de l'Europe. Cela dit, il faut aussi reconnaître, vue l'histoire, que c'est l'Europe qui a le plus tiré profit des structures de production et d'échange coloniales et postcoloniales imposées à l'Afrique. Ce sont donc ces structures qu'il faut corriger, voire changer, avec le soutien effectif de l'Europe, pour lever une partie des

malentendus entre les deux continents.

Tout au long de leur histoire commune, les relations entre l'Europe et l'Afrique ont été par moment stables, par moment tendues, mais toujours complexes et gorgées d'enjeux cachés et d'intérêts inavoués. Quelle que soit la période considérée, la logique semble être la même et les nombreuses initiatives européennes sont presque toutes arrivées au même résultat : l'échec.

L'Europe s'est beaucoup occupée de la politique africaine. Pas assez de l'économie. Elle a souvent décidé pour l'Afrique, mais rarement, jusqu'à une période relativement récente, avec l'Afrique. Elle a souvent parlé plus qu'elle n'a écouté l'Afrique ; elle a imposé plus qu'elle n'a conseillé. Quatre moments peuvent être retenus pour tenter de suivre la trajectoire des relations Euro-africaines.

#### ***L'Europe en Afrique :***

Ce moment correspond à la période coloniale et à la mise en place des structures d'exploitation du continent africain par les puissances métropolitaines d'Europe. En plus de la domination politique, ce système reposait aussi sur l'exploitation économique qui en était d'ailleurs le premier objectif. L'Europe avait les pleins pouvoirs sur le continent et a mis en place presque partout le Pacte colonial qui, schématiquement, était destiné à organiser les colonies pour les amener à produire pour la métropole les matières premières dont elle a besoin et à acheter, exclusivement de la métropole, leurs biens d'équipement. Ce système était en vigueur jusqu'à l'accession de la majorité des Etats africains à la souveraineté internationale dans les années 60.

#### ***L'Europe sur l'Afrique***

Cette deuxième phase des relations Europe-Afrique va des indépendances à la fin des années 1990. Elle a été influencée de bout en bout par les logiques, jeux d'intérêts et de positionnement géostratégiques qui ont marqué la guerre froide. A ses débuts, cette période a vu la mise en place

d'un partenariat entre l'Europe et les Etats africains nouvellement indépendants dans lequel l'Europe apportait son soutien politique et économique aux Etats pro-occidentaux. C'est aussi la période de la mise en place des préférences commerciales non réciproques, à travers notamment les conventions successives de Lomé entre 1975 et 2000. L'Europe avait, assurément, une **Stratégie sur l'Afrique** pour la mise en œuvre de laquelle elle avait mis en place toute une batterie d'instruments politiques, économiques et commerciaux. En ouvrant ses marchés à 100% sans droits ni taxes et en associant cette ouverture avec une progressivité des droits, des normes sanitaires et phytosanitaires rigides et des règles d'origine peu flexibles, l'Europe s'assurait un accès facile aux matières premières africaines. Le système mis en place décourageait toute tentative de transformation locale.

#### ***L'Europe pour l'Afrique***

Le début du millénaire marque un tournant majeur dans les relations entre l'Europe et l'Afrique. Les mutations économiques et politiques qui sont apparues au milieu des années 90 et qui ont profondément marqué les relations internationales se sont accélérées au début des années 2000. Les lignes traditionnelles ont commencé à bouger pour laisser apparaître de nouvelles formes de coopération et de nouvelles possibilités économiques.

C'est dans ce contexte que se tint au Caire, en Avril 2000, le premier Sommet Europe-Afrique. *L'Europe y présenta sa politique pour l'Afrique*. Le Sommet du Caire mit en place le cadre stratégique du dialogue Europe-Afrique à travers notamment les axes prioritaires identifiés par les deux partenaires. Ces axes sont, entre autres, l'intégration régionale en Afrique et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale ; la bonne gouvernance, les institutions et les Droits de l'Homme ; la paix et la gestion des conflits ; le développement durable.

Comme on peut le constater, le caractère général de ces axes

présageaient déjà des difficultés de leur mise en œuvre, comme de leur incapacité à produire des résultats tangibles. Dans le discours politique, l'Europe comme l'Afrique affichaient leurs convergences de vue et leur volonté de bâtir un partenariat fécond et mutuellement profitable. Dans les faits, de profondes divergences les séparaient : L'Europe s'intéressait davantage aux questions liées aux Droits de l'Homme, à la politique, à la paix et la sécurité, tandis que l'Afrique souhaitait plutôt promouvoir les questions économiques et les infrastructures. Ceci s'est davantage clarifié en 2005, lorsque le Conseil de l'Union européenne adopta la stratégie pour l'Afrique, dans laquelle, en plus des priorités adoptées au Caire, l'UE a retenu de s'intéresser aux questions de la migration et du terrorisme.

### L'Europe avec l'Afrique

Sept ans après leur premier sommet, les dirigeants européens et africains se retrouvent à nouveau à Lisbonne en décembre 2007. Pour la première fois, l'Europe rencontre l'Afrique sans avoir un plan ou un programme préalablement déterminé.

L'Europe vient dessiner avec l'Afrique les contours d'un nouveau partenariat à construire. José Manuel Baroso l'a exprimé en ces termes en décembre 2007 : « *Jusqu'à présent, nous avons eu une politique pour l'Afrique, il nous faut aujourd'hui une politique avec l'Afrique (...) l'Afrique est redevenue un enjeu géostratégique majeur sur la scène internationale.* » La volonté exprimée par l'Europe rencontra l'adhésion de l'Afrique et déboucha sur une Stratégie Conjointe Europe Afrique (SCEA).

Trois ans après le lancement de cette stratégie, il est peut-être prématuré de dresser un bilan exhaustif. C'est pourquoi le sommet de Tripoli qui vient de prendre fin ne pouvait pas procéder à une évaluation rigoureuse, encore moins discuter en profondeur de l'ensemble des défis qui jalonnent le chemin vers la construction d'un partenariat. Certes, de nombreux actes ont été posés. Mais le malentendu reste entier, pour au moins deux raisons :

La première concerne les aspects économiques et commerciaux. En 2007, l'Europe affirmait sa volonté de proposer à l'Afrique un nouveau partenariat fondé sur le respect, la flexibilité et la prise en compte des besoins du continent noir.

Dans les faits, elle n'a pas réussi à traduire ses paroles en actes. Le contenu et la forme de l'accord de partenariat économique (APE) qu'elle défend face aux régions et États africains en est le révélateur explicite. Le commerce n'est pas le seul élément de la stratégie conjointe Europe-Afrique. Mais il est devenu la pierre angulaire du partenariat entre les deux continents. Sa réussite faciliterait le dialogue entre les deux partenaires, mais son échec le plomberait durablement.

L'Europe n'était pas préparée à voir une Afrique qui ne lui avait jamais rien refusé, s'émanciper et lui opposer une farouche résistance dans la négociation de cet accord commercial. Elle a toujours donné à l'Afrique ce qu'elle voulait bien et obtenu de cette dernière ce qu'elle souhaite. Elle peine aujourd'hui à rassurer, à convaincre et à retenir un partenaire qui lui échappe.

La Déclaration issue du sommet des Chefs d'Etat à Tripoli exprime bien la volonté des deux parties de conclure un accord qui promeuve à la fois le développement socioéconomique, l'intégration régionale et l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Mais elle risque d'être insuffisante si elle ne s'adosse pas sur des changements importants et visibles sur la façon d'être et la façon-de-faire de nombreux négociateurs européens. Il y a aujourd'hui trop d'incohérences entre les positions politiques de l'Union européenne et les demandes excessives de ses négociateurs.

Le dialogue entre les deux parties ne doit pas être un vain mot. Il doit être porté par le respect mutuel, la prise en compte des besoins et des capacités de l'autre et la solidarité. Face à l'Afrique, l'Europe a fait rarement preuve d'une telle sagesse. L'image qu'elle s'est faite de l'Afrique au fil des siècles lui empêche d'avoir un rapport serein et objectif avec cette dernière.

Il y a une deuxième raison au malentendu actuel. Elle est plus politique, voire, géostratégique. Dans l'affirmation de Jose Manuel Baroso rapportée plus haut, il avance que l'Afrique est redevenue un enjeu géostratégique majeur sur la scène internationale. Il y a dans ces propos du Président de la Commission de l'Union européenne une erreur de jugement qui n'a pas échappé à de nombreux observateurs et leaders africains. S'intéresser à l'Afrique parce qu'elle est redevenue un enjeu géostratégique ou qu'elle est convoitée par des puissances émergentes concurrentes de l'Europe apparaît comme une démarche opportuniste et réactive.

Le regain d'intérêt économique de l'Europe en Afrique semble être une réaction à la montée en puissance de la Chine, de l'Inde et du Brésil pour ne citer que ceux-là.

En agissant pour ne pas perdre des marchés africains qu'elle considérait jusqu'ici comme sa propriété quasi exclusive, l'Europe commettra encore sûrement de nombreuses erreurs qui ne feront que renforcer le malentendu avec ses partenaires africains.

Elle doit inventer, avec l'Afrique, un partenariat plus positif et plus proactif. Il ne s'agit pas toujours d'argent. Il s'agit de cohérence, d'engagement et de vérité.

Les 50 Milliards d'euros promis à Tripoli, même entièrement décaissés, ne pourront jamais corriger des déficiences structurelles qu'un mauvais accord de libre échange pourrait par exemple causer aux économies des régions africaines. L'Europe doit aussi comprendre qu'une Chine plus présente en Afrique, sous des conditions encadrées et définies par les africains eux-mêmes, ne se fait pas nécessairement à son détriment. Elle se fait à l'avantage de l'Afrique.

L'Afrique a bien le droit de réclamer plus d'économique et moins de politique. Abdoulaye Wade du Sénégal, Mouammar Kadhafi de la Libye et d'autres ont déjà clairement exprimé cette position africaine. D'autres les suivront. À coup sûr.

## Configuration de la présence Chinoise au Sénégal et enjeux<sup>1</sup>

Aïssatou DIALLO<sup>2</sup>

La Chine est présente en Afrique depuis les années 1950. Certes depuis les années 2000, la présence de l'Empire du Milieu est beaucoup plus visible en termes de commerce, d'investissement et d'aide publique au développement. Les entreprises agricoles ont remplacé les ingénieurs agronomes et les grands hôpitaux ont remplacé les médecins Chinois aux pieds nus, envoyés dans les villages afin de pratiquer la médecine traditionnelle. Aujourd'hui, il est question de diplomatie à travers le FOCAC (Forum on China-Africa Cooperation) qui se déroule tous les trois ans, dont le dernier s'est tenu à Charm El Cheikh en novembre 2009, mais aussi d'espoir, que la Chine soit le pays qui sera l'opportunité pour les pays africains d'amorcer leur décollage et de polémique quant aux véritables raisons de sa présence.

Premier pays africain à avoir clairement montré son intérêt vis-à-vis de la Chine devant ses partenaires traditionnels européens, le Sénégal entretient des relations étroites avec l'Empire du Milieu. La reconnaissance de la République populaire de Chine en 2005 a permis l'arrivée d'un flux croissant de Chinois venus s'installer sur les artères commerçantes de Dakar. Cinq années plus tard, Dakar possède son propre «China-Town» situé dans les allées du Boulevard du Centenaire.

### I – Une coopération diverse et variée entre les deux pays

Les politiques d'ajustement structurels ont mis à mal différents secteurs. En

<sup>1</sup> Cet article a été écrit à la suite d'une enquête dans les artères commerçantes de Dakar (Allées du boulevard du Centenaire, Marché Tilène) avec l'aide de Mamadou Dahir Ba, Enda.

<sup>2</sup> Chargée de Programme « Mondialisation. Nouveaux acteurs émergents. Relations Sud-Sud » Enda Tiers Monde, Syspro

<sup>3</sup> Xinhua, « **Une société chinoise signe deux conventions de 33 milliards de Francs Cfa avec la société sénégalaise d'électricité** » publié le 28.08.2010, [http://french.news.cn/afrique/2010-08/28/c\\_13466452.htm](http://french.news.cn/afrique/2010-08/28/c_13466452.htm)

<sup>4</sup> Xinhua, « **Le président Sénégalais remet 150 bus acquis grâce à l'expertise chinoise** », Publié le 07.10.2010, [http://french.news.cn/afrique/2010-10/07/c\\_13544999.htm](http://french.news.cn/afrique/2010-10/07/c_13544999.htm)

<sup>5</sup> Xinhua, « **Une société chinoise va aider le passage de la Télévision sénégalaise en numérique** », publié le 22.10.2010, [http://french.news.cn/afrique/2010-08/22/c\\_13456673.htm](http://french.news.cn/afrique/2010-08/22/c_13456673.htm)

dehors des chiffres émis par les institutions financières internationales, l'impact de ces politiques ont été sévères sur le plan social, notamment avec les réformes de la fonction publique et de l'éducation. Plusieurs familles sont restées sur le bord de la route, incapables de sortir de l'impasse dans laquelle elles ont été mises.

La venue de la Chine a été perçue par ces dernières comme une bouffée d'air, l'espoir d'améliorer leur quotidien. Le Sénégal était considéré comme un pays en développement. En deux décennies de politiques d'ajustement structurel, il est passé dans le camp des PMA (Pays les Moins Avancés) en 2001. Cependant la Chine est-elle le remède de sortie de crise ?

Depuis 2005, la coopération sino-sénégalaise porte sur plusieurs points. Elle se traduit souvent par des relations entre les entreprises Chinoises et Sénégalaises dans la mise en œuvre de projets de développement.

À titre d'exemple, la Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) a signé deux conventions avec la société chinoise CMEC pour l'achat d'une tribune à gaz.

Ces deux conventions entrent dans le cadre d'un projet de renforcement et d'extension des réseaux électriques de Dakar signé entre les deux parties pour un montant de 55 millions d'euros soit 36.1 milliards de Fcfa<sup>3</sup>. Cette coopération couvre aussi le domaine industriel, puisque récemment, 150 bus ont été livrés, fruits d'une

collaboration entre l'entreprise chinoise King Long et une entreprise Sénégalaise qui, grâce à un prêt de 11 milliards de Fcfa de Pékin, ont pu mettre sur pied une usine de montage dans la région de Thiès<sup>4</sup>.

Il est aussi question d'un partenariat entre l'entreprise chinoise Star Times et la RTS (Radio-Télévision Sénégalaise, première chaîne publique) pour le passage de cette dernière à l'analogie à travers la signature d'un accord qui prévoit un investissement de 60 milliards de Fcfa (118 millions de dollars) de la part de l'entreprise Chinoise<sup>5</sup>.

Cette coopération, de prime abord permet au pays de développer graduellement son industrialisation, mais aussi ouvre des opportunités d'accès à la technologie grâce aux transferts de connaissances qu'engendrent de telles coopérations entre les entreprises Chinoises et Sénégalaises.

En outre, elle permet à une partie de la jeunesse Sénégalaise de trouver des emplois. Cependant une vision de développement se construit dans le long-terme. La Chine est une formidable opportunité en termes de partenariat. Elle offre cette chance de pouvoir diversifier les partenaires et, en fonction des besoins et priorités de développement, celui de choisir ce qui nous permettra d'atteindre au mieux, et de manière plus saine les objectifs.

Cependant, se construire à l'extérieur en nouant des alliances fortes et bénéfiques aux populations sous-entend se construire d'abord sur le plan interne.

1. En termes d'éducation, les politiques d'ajustement structurels ont affecté sévèrement le système éducatif. Même si le commerce chinois permet à une bonne partie de la jeunesse sénégalaise de trouver des emplois, ces derniers sont éphémères, juste des moyens de survie. Il faut se donner les moyens d'éduquer les jeunes, de leur donner accès aux savoirs nécessaires pour qu'ils puissent ainsi capitaliser ces acquis au niveau national. Un nombre conséquent de jeunes Sénégalais sont partis étudier en Europe, aux États-Unis ou au Canada, seul un nombre restreint d'entre eux est revenu au pays, manque d'infrastructures nécessaires pour leur insertion.

Aujourd'hui, l'engouement concerne les études en Chine et plusieurs étudiants en bénéficient de plus en plus, mais que deviennent ces jeunes ? Est-ce qu'ils rentrent au pays ? Est-ce qu'ils restent en Chine ? Dans le cas où ils reviennent au pays, comment capitalisent-ils le savoir acquis ?

De manière générale, il est primordial de savoir comment faire en sorte que la coopération sino-sénégalaise profite aux jeunes Sénégalais en termes de savoir, connaissance et transfert de technologie. Une fois de retour, la majorité d'entre eux ne trouvent pas d'emplois qui collent à leurs études et qui répondent à leurs aspirations.

Certes des usines sont entrain d'être mises en place dans le cadre de joint-ventures à l'image de King Long. Mais est-ce que les jeunes employés Sénégalais bénéficient d'un transfert de savoir, si oui, en quels termes ?

2. En ce qui concerne les entreprises créées en joint-ventures ainsi que toutes les entreprises chinoises qui

gagnent des marchés sur le territoire sénégalais dans la construction d'infrastructures, elles sont moins chères et offrent la possibilité de se doter des moyens nécessaires pour un meilleur accès à tout le territoire.

Mais le constat est que la construction des infrastructures Sénégalaises et africaines en général a toujours été confiée à des entreprises étrangères. Cela a été le cas des entreprises françaises, qui aujourd'hui sont fortement concurrencées par les Chinois. Mais qu'en est-il des entreprises nationales ? Il existe des entreprises Sénégalaises, toutes aussi compétentes qui pourraient construire et avoir un meilleur suivi et entretien des routes et bâtiments dans le moyen et long-terme.

D'autant plus que promouvoir ces entreprises permettrait de combattre le chômage de manière plus soutenue puisque les entreprises chinoises ne sont présentes que pour le temps d'un contrat d'une durée déterminée, qui, une fois le travail accompli quittent le pays, faisant retomber tous ces jeunes employés dans le cercle du chômage.

3. Pour ce qui est de l'électricité et l'énergie, le Sénégal souffre beaucoup des coupures, tandis qu'une bonne partie du territoire, en dehors des grandes villes, n'est pas couvert.

Plusieurs problèmes se posent dans ce cas dont la vétusté des équipements de la Senelec et l'approvisionnement en produits pétroliers. La coopération sino-sénégalaise pourrait permettre l'acquisition de nouveaux équipements à des prix plus abordables, mais aussi une opportunité de développer le solaire.

Cependant, les défaillances en termes d'approvisionnement en énergie (carburant, gaz) relèvent plus d'une politique nationale, voire sous-régionale et suscite une question à savoir, comment le

Nigeria, pays membre de la CEDEAO, peut être un des principaux fournisseurs du monde en pétrole tandis que ses pays voisins souffrent de problèmes d'approvisionnement ? Est-ce que dans le cadre de la CEDEAO une convention ne peut pas être mise en place afin de permettre aux pays pétroliers de mieux acheminer leur pétrole au sein de la sous-région pour un meilleur approvisionnement ?

4. Et finalement, dans le cadre commercial, la Chine est le cinquième partenaire commercial du Sénégal avec 6% des marchandises achetées en 2008, loin derrière l'Union européenne qui détient la première place avec 39.8 % des marchandises achetées par le Sénégal dont 17.2 % en provenance de la France<sup>6</sup>.

Même si la Chine offre l'opportunité à une bonne partie de la population Sénégalaise d'accéder à des biens de consommation avec leurs budgets, est-ce que la Chine est celle qui permettra ainsi au pays de s'insérer dans le commerce mondial ? Avec près d'un demi-siècle de politiques d'ouverture et de libéralisation, le commerce africain est passé de 7% à 2.6% entre 1948 et 2006 [OMC, World Trade Statistics].

Plus de la moitié des échanges commerciaux européens se font dans le cadre de l'Union européenne. Le cas est similaire pour les pays membres de l'Alena, ceux du Mercosur et de l'Asean.

En début d'années, la Chine a signé un accord de libre échange avec les pays d'Asie du Sud-Est faisant ainsi de cette zone, le premier marché mondial. L'Asean projette aussi d'inclure dans son groupement, le Japon, la Corée mais aussi l'Inde et l'Australie.

En Afrique, le commerce intra-régional est de l'ordre de 10.2%, c'est-à-dire le plus faible au monde. Compte tenu des réalités socio-économiques, dans le cadre de la

*suite à la page 6*

<sup>6</sup> Xinhua, « **La Chine cinquième fournisseur du Sénégal** » publié le 31.03.2010, [http://french.news.cn/afrique/2010-03/31/c\\_13231847.htm](http://french.news.cn/afrique/2010-03/31/c_13231847.htm)

*Configuration de la présence Chinoise au Sénégal et enjeux*

*suite de la page 5*

CEDEAO, les pays membres, dont le Sénégal, ne gagneraient-ils pas davantage en développant les échanges intra-régionaux ? En termes de complémentarité commerciale, le Sénégal est plus proche du Mali et de ses autres pays riverains qu'il ne l'est avec l'Union européenne ou la Chine.

En outre, développer un commerce intra-régional fort, permettrait de renforcer ces pays au sein de l'OMC, d'autant plus que les intérêts de la Chine et les autres pays émergents ne concordent pas toujours avec ceux des pays africains. De plus, l'impact de la présence chinoise sur l'artisanat et autres corps de métiers dits informels est sévère et mérite d'être pris en compte étant donné que la disparition de ces corps de métiers entraînerait le basculement de familles entières dans la misère.

## **II - Une présence diversement appréciée**

Cette situation a engendré certaines divergences. Pour les consommateurs, la venue des commerçants Chinois présente une aubaine de taille puisqu'elle permet ainsi à toutes les bourses de s'offrir le nécessaire.

À titre d'exemple, lors de la période d'ouverture des classes, les produits chinois vendus à des prix abordables permettent aux parents de faire les achats nécessaires selon leurs budgets.

Par contre, dans un tout autre registre, les commerçants Sénégalais, libanais, et l'Unacois (Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal) fustigent ces nouveaux concurrents au point d'organiser une marche contre « l'invasion chinoise » en 2004.

### **II.1 - Une présence positivement appréciée par une frange importante de la population**

Parler de la diaspora chinoise au Sénégal ne saurait se faire sans un

regard sur les allées du centenaire. Depuis 2005, des échoppes de commerçants chinois ont été ouvertes tout au long du boulevard. Lieu où se déroulent tous les ans les festivités des indépendances, les allées ont été le fief des fonctionnaires de l'État Sénégalais depuis les années qui ont suivi les indépendances.

Et pendant plusieurs décennies elles ont été un quartier de grand standing. Cependant, dès les années 1979-1980, le Sénégal a commencé à subir les affres des politiques d'ajustements structurels avec une réduction du nombre des fonctionnaires dans les secteurs administratifs, éducatifs et sanitaires et une baisse des salaires pour ceux ayant échappé aux renvois.

Les chefs de famille se sont dès lors retrouvés dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leurs familles avec les maigres retraites que ces derniers percevaient. Pour la majorité d'entre eux, leurs enfants ont été en échec scolaire, abandonnant l'école et se retrouvant à la maison sans activité professionnelle.

À cela se sont ajoutées les dévaluations du Francs Cfa dans les années 1990 et l'augmentation fulgurante des prix des denrées de premières nécessités et de l'énergie, creusant le gouffre dans lequel ces familles se trouvaient. Pour elles, les commerçants chinois furent une aubaine. Ces derniers, sont venus louer les garages transformés en boutiques afin de vendre leurs produits.

Certains, en plus de leurs garages, ont loué une partie de leurs maisons tandis que d'autres ont carrément loué toutes leurs maisons pour ainsi se reloger dans la banlieue, où les terrains sont plus abordables, leur permettant ainsi d'avoir des revenus supplémentaires.

Pour ces riverains, les Chinois, de par leur attitude réservée et discrète les rassurent en termes de sécurité. Cependant, même en louant une partie des lieux ils n'entretiennent aucune relation avec les populations locales. Ils vivent en communauté fermée.

### **II.2 – Une présence qui pose problème**

Beaucoup de commerçants sénégalais réunis dans une organisation appelée l'Unacois ((Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal) et d'autres qui n'y sont pas ainsi que beaucoup de commerçant d'origine libano-syrienne estiment que les commerçants chinois exercent illégalement leurs activités au sein du territoire ouest-africain.

Dès 2002, Ousmane Sy Ndiaye, secrétaire permanent de l'Unacois, dans une interview avec Afrik (29.11.2002) évoquait la concurrence déloyale des Chinois qui « se positionnent sur les mêmes créneaux que les Sénégalais, en proposant des produits de moins bonne qualité, à des prix inférieurs à ceux pratiqués normalement. Ils ne respectent pas la législation douanière et fiscale du Sénégal. » Cependant, le commerce n'est pas le seul secteur qui subit la concurrence Chinoise.

Aujourd'hui les grands groupes BTP français, présents sur le territoire depuis l'ère coloniale, à l'image de la Fougérolles, subissent les affres des entreprises chinoises de construction qui ont remporté la majeure partie des appels d'offres des nouveaux chantiers en proposant des prix de trente à cinquante pourcent inférieurs que ceux des entreprises françaises. Les secteurs de l'électricité et de la radiotélévision ne sont pas en reste.

## **III – L'impact de la présence chinoise**

### **III.1 – Impact sur l'emploi des jeunes**

Un autre aspect de cette présence chinoise est l'impact sur la jeunesse dakaraise, voire même Sénégalaise. Les réductions budgétaires en termes d'éducation et la réduction du nombre d'enseignants dans le cadre des politiques d'ajustements structurels mises en œuvre dans les années 1980-1990 ont eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'abandons scolaires. Le nombre important d'étudiants par classe ainsi que le

*suite à la page 21*

## La stratégie commune Afrique-UE : Quo vadis après Tripoli ?

Fernanda FARIA  
et Geert LAPORTE\*

Cet article s'inspire d'une publication du réseau EARN (Agenda for Action of the Europe-Africa Policy Research Network). Il examine les principaux défis des relations UE-Afrique à la lumière du récent sommet Afrique-UE s'étant tenu à Tripoli (Libye) les 29 et 30 novembre 2010.

S'exprimant au sommet de Tripoli en novembre dernier, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, a cité un vieux proverbe africain pour illustrer l'esprit de la stratégie commune Afrique-UE: « Si tu veux aller vite, marche tout seul. Mais si tu veux aller loin, marche avec les autres ». Cependant trois ans après l'adoption d'une stratégie commune Afrique-UE (SCAE) au sommet de Lisbonne en décembre 2007, il vaut la peine de se demander si l'Afrique et l'Europe sont vraiment « en train de marcher ensemble, » sans même parler « d'aller loin. »

Une période de trois ans est clairement courte pour évaluer les résultats d'un cadre aussi ambitieux et innovant que la SCAE, trop courte aussi pour garantir une prise en main complète par les différents intervenants que ce soit du côté africain ou européen. La SCAE peut potentiellement permettre de surmonter les rapports habituels donneur/bénéficiaire qui dominent

\* Fernanda Faria est chargée de programme au Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) à Maastricht, et chargée de recherche à l'Institut d'études internationales et stratégiques (IEEI) à Lisbonne. Geert Laporte est directeur des relations et partenariats institutionnels à l'ECDPM. L'IEEI et l'ECDPM sont tous deux membres de EARN. La première version de ce texte a été publiée dans Eclairage.

EARN, BEYOND DEVELOPMENT AID. EU-Africa Political Dialogue on Global Issues of Common Concern (le dialogue politique UE-Afrique sur les questions globales d'intérêt commun), octobre 2010.

Lire à ce sujet Bial et Ramdoo (2010), Pris dans la tempête, les APE couleront-ils?, Éclairage (9)-9 et Bial et Ramdoo (2010), APE: Perdre ses amis ou le risque d'un retour de baton, Éclairage (9)8.

depuis trop longtemps le partenariat UE-Afrique. La stratégie commune a également le potentiel de renforcer le dialogue politique au niveau continental dans tous les principaux domaines d'intérêt commun entre l'Afrique et l'Europe. Les questions de paix et de sécurité ont ainsi été présentées, des deux côtés, comme l'exemple positif d'un centre d'intérêt commun aux deux continents où l'Afrique a déjà établi une feuille de route et des objectifs clairs.

L'UE a été l'un des soutiens majeurs des efforts de paix conduits par l'Afrique, ainsi que du développement des capacités en matière de paix et de sécurité de la Commission de l'Union africaine (UA) et des communautés économiques régionales (CER) du continent.

L'UE s'est également engagée à améliorer les mécanismes de financement pour soutenir le rôle de médiateur de l'UA dans les situations de crise en Afrique, notamment en cas de changements anticonstitutionnels.

Ces initiatives prometteuses s'appuient sur les structures pan-africaines existantes ou émergentes en matière de paix et de sécurité, ainsi que de gouvernance.

L'Afrique et l'Europe sont également en train d'explorer timidement de nouveaux domaines de coopération et d'intérêt commun, comme par exemple les changements climatiques, l'énergie et les sciences, l'espace et la société d'information.

Au niveau institutionnel, de nouveaux mécanismes ont été mis en place pour élargir et intensifier le dialogue entre les deux régions, incluant les réunions régulières des deux commissions, la

troïka ministérielle UE-Afrique et les réunions d'experts. Le renforcement de la délégation de l'UE auprès de l'UA à Addis Abeba a également permis d'améliorer le dialogue politique.

Malgré ces évolutions positives, le partenariat UE-Afrique rencontre néanmoins des difficultés majeures. Bien que l'UE reste un investisseur, partenaire commercial et bailleur d'aide au développement majeur du continent africain, elle donne l'impression de perdre rapidement du terrain.

Ce phénomène est clairement illustré par l'absence du sommet Afrique-UE de novembre 2010 à Tripoli de la une des médias Européens ou Africains. Les représentants diplomatiques des pays africains basés à Bruxelles se sont même plaints du manque d'information et de leur peu d'implication dans la préparation du sommet.

L'émergence rapide de nouvelles puissances comme la Chine, l'Inde, le Brésil et le monde arabe est très souvent considérée comme le principal facteur du déclin de l'influence de l'UE en Afrique. Mais les raisons de ce déclin se trouvent aussi plus près de chez nous, dans la « cuisine interne » de l'UE, et dans l'illusion, qui se dissipe rapidement, que le partenariat peut être mené principalement par les deux commissions par le biais d'approches institutionnelles plutôt technocratiques.

L'UE fait face à un manque important de crédibilité et de leadership dans ses relations avec l'Afrique.

En dépit des aspects prometteurs mais complexes du Traité de Lisbonne

*suite à la page 8*

*La stratégie commune Afrique-UE :  
Quo vadis après Tripoli ?*

*suite de la page 7*

prévoyant la création des nouvelles fonctions de président du Conseil de l'Europe et de haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure, il faudra un temps considérable avant que l'UE soit en position de s'exprimer d'une seule voix et de façon cohérente. Les intérêts particuliers des États membres semblent encore interférer avec les positions communes adoptées par l'UE.

Du point de vue de nombreux africains, il existe un fossé énorme entre ce que prêche l'Europe dans ses stratégies et discours empreints de grands principes et ce qu'elle apporte dans les faits.

Le dialogue politique de l'UE avec l'Afrique est souvent perçu par de nombreux africains comme condescendant et assez ambigu, reflétant un traitement « deux poids deux mesures » au lieu d'un partenariat d'égal à égal.

De toute évidence, les deux parties partagent la responsabilité des difficultés rencontrées par ce partenariat.

L'Afrique fait également face à ses propres incohérences et manques de clarté dans son agenda politique et son leadership. Le mandat de la Commission de l'UA est trop restreint pour mener à bien un ordre du jour supranational; les communautés économiques régionales (CER) ont un rôle trop limité dans la définition de positions politiques au niveau continental; les intervenants non-étatiques ne sont pas suffisamment consultés; les ressources humaines et financières actuelles sont bien en deçà des ambitions affichées; et les décisions des États membres de l'UA restent encore trop peu concernées, voire pas du tout, par les intérêts continentaux (ou même régionaux) communs.

La rhétorique et les incohérences des messages et des positions des deux parties, notamment sur certaines

questions litigieuses, ont brisé la confiance et risquent de nuire aux relations plus larges.

Les négociations en cours des accords de partenariat économique (APE), devenues l'un des sujets les plus controversés dans les relations Afrique-UE au cours des dix dernières années, en sont un exemple typique.

Malgré le fait que des solutions de compromis aient été identifiées pour de nombreuses impasses « techniques » des pourparlers APE, le leadership et la volonté politique d'aller de l'avant sur cette question ont jusqu'à présent fait défaut. Curieusement, cette question délicate ne fait pas officiellement partie de la SCAE, alors que sur le papier la SCAE a vocation à traiter de toutes les questions politiques majeures d'intérêt et de préoccupations communes. Les APE ont été discutés lors du récent sommet de Tripoli, mais sans la présence du commissaire européen au commerce, responsable des négociations APE pour le compte de l'Union européenne.

Dans le même temps, le côté africain n'a pas su communiquer ses inquiétudes et faire preuve de cohérence à l'égard des options et des propositions discutées préalablement au sommet.

Dans les nouveaux domaines de partenariat, comme par exemple les changements climatiques, l'Europe et l'Afrique avaient déjà adopté des positions différentes au sommet de Copenhague en 2009 et n'ont pas encore réussi à s'entendre à Tripoli sur une déclaration commune en prévision du sommet de Cancun sur le climat organisé par l'ONU.

D'importantes différences de vue existent également sur d'autres questions cruciales comme les migrations, la gouvernance et les droits de l'homme (incluant les compétences de la CPI), et la coopération UE-Afrique sur d'autres forums mondiaux.

Quelles sont les solutions pour remédier à cette situation et restaurer la confiance dans ce partenariat ?

Comment la SCAE peut-elle devenir un partenariat politiquement plus efficace ?

En premier lieu, le dialogue entre les deux continents doit rester ouvert, franc et qualitatif pour traiter de l'ensemble des questions délicates et litigieuses pour lesquelles existent d'importantes différences de vue et d'intérêts entre les deux parties.

Du côté de l'UE, la nouvelle structure institutionnelle issue du Traité de Lisbonne a clairement un rôle important à jouer. Le dialogue ne peut être confié aux seuls technocrates; les représentants politiques au niveau les plus élevés doivent donner une indication claire que l'Afrique ne compte pas seulement pour les intérêts à court terme de l'UE (comme par exemple pour la lutte contre le piratage dans la Corne de l'Afrique) mais aussi pour les intérêts à long terme communs aux deux continents, comme la croissance ou les possibilités d'investissement.

La déclaration de Tripoli souligne l'importance du secteur privé dans la promotion de la croissance et des emplois, mais la manière d'y parvenir n'est pas vraiment claire.

Du côté de l'Afrique, l'UA peut jouer un rôle déterminant dans la facilitation et l'élaboration de positions communes entre les États africains sur les questions délicates, mais les dirigeants africains doivent définir plus clairement entre eux la manière dont ils envisagent de transférer certaines de leurs responsabilités au niveau supranational.

Une meilleure compréhension des raisons sous-jacentes des positions respectives de l'Europe et de l'Afrique et des possibilités d'avancement de leur partenariat faciliterait également l'établissement d'un terrain d'entente et de consensus entre les deux continents; elle ouvrirait également la porte à des positions communes sur la scène internationale.

En second lieu, si le partenariat Afrique-UE est censé traiter dans un esprit d'ouverture des préoccupations

*suite à la page 22*

## L'Afrique dans un petit monde Pétrole, commerce et économie mondiale

Tim DI MUZIO  
et Silke TROMMER<sup>1</sup>

En novembre 2010, l'ambassadeur du Canada au Sénégal promet d'« accroître les relations commerciales et d'investissement avec le Sénégal et la région ouest-africaine » et identifia le domaine de l'énergie comme un axe clé du partenariat.<sup>2</sup>

La démarche repose sur la présomption que le commerce mène au développement, qui semble être confirmée par le fait que le commerce international apporte une contribution importante à la croissance de l'économie mondiale depuis les années 1990. Si cet effet est habituellement attribué à l'enlèvement des barrières commerciales et au progrès technique, rares sont ceux qui reconnaissent que le fonctionnement du système commercial repose fortement sur une condition incontournable : celle de l'accès aux carburants à prix bas.

<sup>1</sup> Tim Di Muzio et Silke Trommer sont des chercheurs auprès du Centre of Excellence in Global Governance Research à Helsinki dans le volet de recherche « économie politique mondiale ». Les auteurs remercient Awa Dione de son soutien. Ils peuvent être contactés à [timothy.dimuzio@helsinki.fi](mailto:timothy.dimuzio@helsinki.fi) et [silke.trommer@helsinki.fi](mailto:silke.trommer@helsinki.fi).

<sup>2</sup> Le Quotidien (2010) « Relance du Secteur Énergétique. Le Canada toujours intéressé », 26.11.2010, 5.

<sup>3</sup> Jeff Rubin (2009) *Why Your World is About to Get a Whole Lot Smaller: Oil and the End of Globalisation* New York: Random House.

<sup>4</sup> Schindler, Jörg et Wener Zittel (2008) *Crude Oil – The Supply Outlook*. Accessible à [http://www.energywatchgroup.org/fileadmin/global/pdf/2008-02\\_EWG\\_Oil\\_Report\\_updated.pdf](http://www.energywatchgroup.org/fileadmin/global/pdf/2008-02_EWG_Oil_Report_updated.pdf) (visité 29 novembre 2010).

<sup>5</sup> Jackson, Peter (2009) *The Future of Global Oil Supply: Understanding the Building Blocks*, accessible à <http://www.cera.com/aspx/cda/client/report/report.aspx?KID=5&CID=10720> (visité 29 novembre 2010).

<sup>6</sup> International Energy Agency (2010) *World Energy Outlook 2010*, accessible à <http://www.worldenergyoutlook.org/> (visité 29 novembre 2010).

Or, force est de constater que le phénomène du « pic du pétrole » est en train de mettre en péril cet élément fondamental du « pic du commerce ».

Ainsi, certains experts s'attendent à ce que l'intégration économique mondiale ne soit pas durable à l'échelle actuelle et que notre monde redevienne plus petit après l'apogée de l'ère du « pic de la mondialisation ».<sup>3</sup>

Nous présentons dans ce qui suit quelques réflexions sur les bases énergétiques du commerce international dans le but de lancer un débat sur les conséquences de l'épuisement des ressources pétrolières pour les ambitions développementalistes des pays africains.

Dans un premier temps, nous mettrons en relief le phénomène de la fin du pétrole en décrivant son ampleur ainsi que ses conséquences macro-économiques.

Dans un deuxième temps, nous montrerons son impact sur le système du commerce international en soulignant les bases énergétiques des échanges à longue distance.

En guise de conclusion, nous suggérerons ce que les modifications des flux des échanges devraient signifier pour l'Afrique.

### 1) « Peak oil » - le phénomène de la fin du pétrole

L'étape moderne de la mondialisation et le niveau de vie inédit des pays industrialisés sont fondés sur l'abondance des carburants fossiles. Les ressources non-renouvelables - le pétrole, le gaz et le charbon - connaîtront forcément un jour un pic

de production après lequel elles deviendront de plus en plus rares et, dans une logique d'économie de marché, de plus en plus chères. Si les experts énergétiques ne doutent plus que les historiens rappelleront notre siècle comme celui du pic du pétrole, ils sont en désaccord sur la décennie précise dans laquelle ce pic sera observé.

Selon les estimations les plus pessimistes, la production pétrolière est arrivée à son apogée en 2006.<sup>4</sup> En revanche, les optimistes attendent la baisse de la production après les années 2030.<sup>5</sup>

L'Agence Internationale Énergétique (AIE) admet dans son report *World Energy Outlook 2010* que la production du pétrole conventionnel a déjà atteint son pic en annonçant que l'économie mondiale doit désormais faire recours aux ressources pétrolières non-conventionnelles.<sup>6</sup>

Si le pétrole ne s'achèvera pas du jour au lendemain, la diminution des ressources veut que la production des carburants fossiles devienne éventuellement improfitable, car l'énergie requise pour leur acquisition dépassera le taux d'énergie gagné par le processus d'extraction.

Le phénomène du « peak oil » ne renvoie pas *a priori* une image sombre et, selon certains, pessimiste du jour plus ou moins lointain où les sources pétrolières s'épuiseront à jamais. Au contraire, il fait référence à une transition graduelle de l'économie mondiale vers l'ère post-pétrolière désormais belle et bien en route.

Sachant que le pétrole ne constitue pas seulement la base de chaque

*suite à la page 10*

*L'Afrique dans un petit monde. Pétrole, commerce et économie mondiale*  
suite de la page 9

processus économique, mais qu'il impacte le prix des autres sources

<sup>7</sup> Selon nous, ceci inclut l'hypothèse selon laquelle les profits considérables que les compagnies pétrolières tirent des hausses des prix n'incitent pas ces dernières à investir dans la recherche et le développement d'alternatives énergétiques viables.

<sup>8</sup> 147,27 dollar par baril le 11 juillet 2008, comparés à 36 dollar en janvier 2009 et 70 dollar en août 2009.

<sup>9</sup> France Info (2010) « Jancovici sur France Info » 27 avril 2010. Accessible à [http://www.dailymotion.com/video/xd3p9c\\_27-avril-2010-jancovici-sur-france\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xd3p9c_27-avril-2010-jancovici-sur-france_news) (visité le 25 novembre 2010).

<sup>10</sup> Compte tenu des contraintes d'espace nous ne rentrons pas dans une discussion des bases énergétiques de la production. Par sa vie quotidienne, chaque habitant de l'Afrique sera bien conscient de l'ampleur des défis énergétiques qu'affronte le continent.

<sup>11</sup> Kahn Ribeiro, Suzanna, Kobayashi, Shigeki, Beuthe, Michel, Gasca, Jorge, Greene, David, Lee, David S., Muromachi, Yasunori, Newton, Peter J., Plotkin, Steven, Sperling Daniel, Wit, Ron, Zhou, Peter J. (2007) "Transport and its Infrastructure" In: Metz, B., Davidson, O.R., Bosch, P.R., Dave, R., Meyer, L.A. (eds) *Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* Cambridge: Cambridge University Press. Accessible à <http://ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg3/ar4-wg3-chapter5.pdf> (visité le 26 novembre 2010).

<sup>12</sup> Gilbert, Richard and Anthony Perl (2008) *Transport Revolutions: Moving People and Freight Without Oil* London: Earthscan.

<sup>13</sup> Limao, Nuno and Anthony J. Venables (2001) "Infrastructure, geographical disadvantage, transport costs, and trade" *The World Bank Economic Review* 15(3): 451-479.

<sup>14</sup> Rubin, Jeffrey and Benjamin Tal (2008) "Will Soaring Transport Costs Reverse Globalisation?" CIBC World Markets: Occasional Paper. Accessible à <http://yaleglobal.yale.edu/about/pdfs/oil/pdf>. Cité dans Fred Curtis (2009) "Peak globalization: Climate Change, Oil Depletion and Global Trade" *Ecological Economics* 69(2): 427-34.

énergétiques, ce long processus suit à la lettre les règles du jeu de l'offre et de la demande.<sup>7</sup> Ainsi, Jean-Marc Jancovici explique sur France Info en avril 2010 que la forte hausse des prix du pétrole en juillet 2008<sup>8</sup> a été déclenchée par le fait qu'en consommant 88 millions de barils par jour à cette période, le monde s'est approché au maximum technique de l'offre situé autour de 87 à 88 millions de barils par jour.<sup>9</sup>

Si les experts ne s'attendent pas à ce que ce maximum technique de l'offre pourrait croître, personne ne doute que la demande s'accroîtra avec une relance de l'économie mondiale et la montée en puissance des dits « pays émergents ».

Par conséquent, il est improbable que le prix de pétrole soit inférieur à 80 dollars par baril dans l'avenir.

Les énergies renouvelables ne présentent guère une alternative viable pour satisfaire une demande qui ne cesse de croître. Pour effectuer une transition envers un nouveau paradigme énergétique, le monde doit forcément satisfaire au moins 30% de ses besoins par les énergies renouvelables.

Or, l'AIE estime que dans le meilleur cas de figure, 20% des besoins seront couverts de manière alternative à condition que les gouvernements mettent en place des systèmes fiscaux privilégiant les ressources renouvelables.

Même sous cette hypothèse improbable, la production d'énergie à base de ressources solaires et éoliennes suscite l'emploi de métaux rares dont le marché est actuellement dominé par la Chine. La transition énergétique suivra alors non seulement les lois du marché, mais s'inscrira aussi au cœur des enjeux géopolitiques de notre siècle.

## **2) « Peak trade » - les bases énergétiques du système de commerce international**

Dans son modèle théorique démontrant que les parties ne sauront que gagner par voie de spécialisation

et échanges transfrontaliers, Ricardo pose deux hypothèses caduques: d'un part, il mesure la valeur des marchandises par les heures de main d'œuvre requises pour leurs productions alors que de nos jours la production à l'échelle industrielle nécessite un apport énergétique pétrolier substantiel.

D'autre part, Ricardo omet de prendre en compte les coûts de transport. Or, il est clair qu'il ne peut y avoir échange sans transport physique.<sup>10</sup> Kahn Ribeiro, Kobayashi et al. montrent que le transport de marchandise se fait quasi uniquement à base de carburants pétroliers.<sup>11</sup> Les transports s'effectuent majoritairement par voie maritime et terrestre. Si la voie aérienne ne fait tourner que 0,3% du volume des échanges, elle couvre néanmoins 35% de la valeur des produits échangés et utilise environ 50 fois l'énergie par unité de transport.<sup>12</sup> Limao et Venables affirment qu'une hausse des prix de transport de 10% entraîne une baisse de 20% du volume des échanges.<sup>13</sup>

Cette relation s'explique par le fait qu'une hausse des prix a le même impact économique qu'une barrière commerciale. Rubin et Tal estiment que le prix de pétrole de 20 dollars par baril en 2000 a constitué l'équivalent d'une taxe de douane de 3% aux États-Unis.

En 2008, les coûts de transports ont produit un effet équivalent à un tarif d'environ 9%. D'après les mêmes auteurs, le prix de pétrole de 150 dollars renverrait à un tarif de 11%.

Ainsi, en 2008, un trajet typique d'un cargo de Shanghai vers la côte ouest des États-Unis coûtait 8000 dollars, alors que le même service de marchandise valait 3000 dollars en 2000.<sup>14</sup>

Au déplacement des marchandises se rajoutent les coûts de réfrigération pour les produits périssables dans les cargos et les dépôts de marchandises.

Par conséquent, au niveau de commerce d'aujourd'hui, les coûts de transport peuvent, en fonction de l'accessibilité du carburant, constituer

une partie importante du prix de l'échange.

Pour faire face à la hausse, certaines compagnies de transport ont d'ores et déjà commencé à ralentir leurs flottes.<sup>15</sup>

Si les entreprises arrivent ainsi à compenser les coûts supplémentaires d'un prix du pétrole de 90 dollars par baril, une hausse plus importante mettra en péril la rentabilité des chaînes de production globales.

D'une part, les frais de transport atténuent l'avantage comparatif des pays à la main d'œuvre bon marché mais lointains.

D'autre part le ralentissement du transport entraîne forcément un ralentissement de la production sur ces chaînes, ce qui diminue à nouveau leur rentabilité.

Par conséquent, les trajets effectués par les marchandises pour leur production se raccourciront. En outre, le secteur agricole sera également touché.

A notre époque, le taux d'exportation des produits agricoles est monté plus rapidement que la production globale de produits alimentaires, en partie grâce à la réfrigération et les possibilités de transport rapide et bon marché par voie aérienne ou maritime.<sup>16</sup>

Etant donné que les mesures politiques mises en place révèlent un effort timide et tardif,<sup>17</sup> le pic du pétrole et l'absence de ressources alternatives capable de satisfaire la

<sup>15</sup> Kirschbaum, Erik (2008) "Slower Boats to China as Ship Owners Save Fuel" Reuters. Accessible à <http://www.reuters.com/article/idUSL1831298320080120> (visité 26 novembre 2010).

<sup>16</sup> Pfeiffer, Dale A. (2006) *Eating Fossil Fuel: Oil, Food and the Coming Crisis in Agriculture*. Gabriola Island: New Society Publishers.

<sup>17</sup> Curtis, Fred (2009) "Peak globalization: Climate Change, Oil Depletion and Global Trade" *Ecological Economics* 69(2): 427-34.

demande globale rendront l'opération du système de commerce international de plus en plus coûteux.

Ceci va à l'encontre de la place qu'il est actuellement censé occuper dans les politiques économiques. Si l'on admet que la transition énergétique sera soumise à des considérations géopolitiques, il va sans dire que la distribution des approvisionnements en carburant au moment des impasses à venir ne sera pas politiquement neutre.

### 3) « Peak globalisation » - L'Afrique dans un petit monde

L'hypothèse du pic de la mondialisation a des vastes conséquences pour les pays dont les économies dépendent du commerce international. Elle nécessite des réflexions beaucoup plus profondes que celles que l'on peut faire dans ce court article.

Plusieurs éléments que nous n'avons pas l'occasion de traiter ici joueront un rôle aussi capital que le pic du pétrole. Parmi eux figurent entre autres le changement climatique, les conflits armés actuels et potentiels, l'efficacité des mesures politiques prises contre les multiples crises touchant actuellement l'humanité.

Dans cette section, nous présentons quelques probabilités qui nous semblent découler immédiatement du scénario dressé dans les sections précédentes et qui peuvent indiquer des pistes de recherche plus profonde.

Dans l'ensemble, elles renvoient directement à une prérogative politique essentielle qui s'impose, de notre point de vue, à l'Afrique au jour d'aujourd'hui (sans exclure pour autant le reste du monde): celle d'une réorientation des politiques économiques au détriment des marchés mondiaux et au profit de l'intégration régionale et de l'autosuffisance alimentaire. Ces probabilités sont :

- L'importation de ressources énergétiques pèsera de plus en plus fort sur les budgets publics et privés africains. Chaque stratégie

d'industrialisation devra en tenir compte.

- Au moment où les sources énergétiques deviendront rares, les allocations du carburant se feront selon les règles du marché et les considérations géopolitiques, ce qui ne favorisera pas les pays africains.
- Les chaînes de productions à longue distance vont perdre leurs rentabilités. Avec elles, l'insertion dans les chaînes de production internationales perdra sa rentabilité.
- L'agriculture à l'échelle industrielle est sensible aux chocs pétroliers en raison du haut niveau de pétrole nécessaire à sa mise en place en tenant compte des coûts de machinerie, réfrigération, des fertilisants et des pesticides. Elle ne saura garantir la sécurité alimentaire.
- Etant donné que les effets du pic du pétrole se mettront en place graduellement, la consommation des produits auxiliaires va diminuer en premier, tels que les fruits et les légumes hors saison.

Dans l'ensemble, le pic augmentera les frais de transport des produits périssables, tels que fruits et fleurs, de manière disproportionnée car ces derniers se font particulièrement par voie aérienne. Les stratégies d'exportation fondées sur ces produits sont à revisiter.

- Le pic du pétrole entraîne une réduction importante de la distribution à longue distance des produits alimentaires. Ceci vaut pour les produits d'exportation ainsi que pour les produits d'importation.
- Les pays africains riches en ressources fossiles devront décider comment dépenser les fonds reçus de l'exploitation. La création d'une économie basée sur l'accès aux carburants fossiles ne sortira pas l'Afrique du piège économique dans lequel elle se trouve depuis son indépendance.

## Les échanges transfrontaliers de services : Barrières et opportunités sur le marché européen des services pour les exportateurs des pays ACP

Leonor v. LIMBURG<sup>1</sup>

Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) font preuve d'un intérêt croissant pour les échanges de services, et ils ont bien raison. Entre 1990 et 2006, les exportations mondiales de services ont plus que triplées, atteignant plus de 2,8 milliards de dollars US. Un secteur des services en expansion s'associe généralement à des exportations de marchandises plus élevées et à une plus grande productivité.

L'UE, partenaire commercial de longue date des pays ACP, est le plus important exportateur et importateur de services au monde. En 2007, elle a importé plus de 400 milliards de dollars de services en provenance du reste du monde.

Le commerce des services est notoirement difficile à mesurer et à surveiller. L'identification des obstacles aux exportations de services est tout aussi difficile. Les entraves au commerce des services se présentent généralement sous la forme de barrières non tarifaires au lieu de simples droits de douane.

Certaines de ces entraves font partie intégrante des lois et règlements nationaux. Ces entraves juridiques aux échanges transfrontaliers de services sont souvent ignorées dans les discussions concernant l'accès aux marchés, car elles ne constituent pas une discrimination explicite et directe à l'encontre de fournisseurs de services

étrangers, mais ont plutôt vocation à protéger les prestataires existants des nouveaux arrivants, que ceux-ci soient nationaux ou étrangers.

Pris collectivement, l'ensemble de ces facteurs tend à renforcer la perception erronée que les marchés de services sont relativement ouverts. En vérité, ce n'est que récemment, avec l'adoption de la directive de l'UE sur les services de 2006, que le marché intérieur européen des services a réellement commencé à s'ouvrir.

Mais pour la plupart des prestataires de services situés en dehors de l'UE, la plupart des barrières existantes demeurent.

### Les barrières juridiques et non-juridiques aux échanges de services au sein de l'UE

Les obstacles s'appliquant au commerce des marchandises au sein de l'UE ont été démantelés beaucoup plus rapidement que ceux concernant le commerce des services, une conséquence de la grande sensibilité de nombreux secteurs de services.

Certaines des barrières juridiques les plus importantes concernant le commerce des services incluent les restrictions d'accès aux canaux de distribution, les quotas réglementant le nombre de prestataires pour un marché donné, les restrictions territoriales, les exigences de nationalité et de résidence, les procédures d'autorisation et d'enregistrement longues et compliquées, les restrictions sur les achats immobiliers, et les difficultés pour la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Les obstacles aux échanges de services au sein de l'UE ne sont pas uniquement liés aux lois et aux réglementations. Les demandes et exigences des acheteurs, bien que non contractuelles, peuvent également constituer des obstacles sérieux pour les exportateurs de services.

Dans l'esprit des consommateurs, la qualité des services fournis est fortement liée à l'image et à la réputation du fournisseur. Les consommateurs veulent être certains que leurs besoins et leurs exigences soient bien compris. Des barrières existent donc *de facto* lorsque les prestataires de services étrangers se trouvent dans l'impossibilité de faire la preuve de leurs capacités sur un marché ou de communiquer avec leurs clients potentiels.

Ces obstacles "mous", déterminés par le marché, peuvent constituer des entraves aux échanges transfrontaliers de services aussi importantes que les obstacles juridiques, bien que les exportateurs et les institutions d'aide au commerce n'y accordent souvent que peu d'importance.

Des exemples de ces obstacles sont le manque de profil et de crédibilité, des compétences linguistiques insuffisantes, la distance culturelle, les difficultés de déplacement vers le marché et le manque d'accès aux réseaux et aux circuits d'information appropriés.

### Obtenir des informations sur les marchés des services de l'UE

Les pays ACP ont souligné à maintes reprises que leurs exportateurs de

<sup>1</sup> Leonor v. Limburg est consultante dans le domaine du commerce international. Cet article est un résumé des principales conclusions d'une étude commissionnée par GTZ pour le compte du ministère allemand du développement et de la coopération économique (BMZ) et réalisée par le Dr. Leonor v. Limburg. L'étude complète est disponible sur: <http://www.gtz.de/en/dokumente/gtz2010-en-eu-services-markets.pdf>. Ce texte a été publié une première fois dans Eclairage.

Pour d'autres informations concernant les échanges de services, vous pouvez consulter l'article de Paul Brenton en page x de cette édition, ainsi que notre "TNI Reader on Trade in Services", une compilation d'articles publiés sur ce sujet dans TNI/Eclairage depuis 2006. Elle est disponible sur: <http://www.ecdpm.org/wb>

services et institutions d'aide au commerce ont besoin de soutien pour comprendre les complexités des marchés européens de services. Les informations et les ressources disponibles en ligne sont en voie d'augmentation mais restent limitées en nombre et en portée.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) met à disposition de nombreuses informations concernant le commerce des services par l'intermédiaire de son service "Services Gateway Page - OMC", mais ces informations visent les responsables politiques, les négociateurs et les chercheurs, et non les exportateurs.

Conformément à l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC, chaque pays membre de l'UE a établi un point d'information AGCS pour apporter un soutien direct aux exportateurs de services et faciliter l'accès à l'information pour les prestataires de services en provenance des pays en voie de développement. Cependant, pour que cette aide soit efficace, les exportateurs potentiels doivent être en mesure de formuler des demandes d'informations spécifiques.

En outre, le point d'information doit avoir la capacité de fournir en retour des informations très détaillées et spécifiques par secteur. Ce n'est pas toujours le cas. Dans divers pays de l'UE le point d'information AGCS n'emploie qu'une seule personne au sein du ministère du commerce ou de l'économie. Cette personne, qui a souvent également d'autres fonctions, n'a souvent pas le temps de répondre à chaque demande en détail.

Dans le meilleur des cas, lorsqu'une demande spécifique reçoit une réponse complète, celle-ci n'est pas forcément documentée et rendue publique, et par conséquent les autres exportateurs potentiels ne peuvent pas en tirer profit.

De nombreux États membres de l'UE mettent directement à disposition des exportateurs des informations utiles par le biais des sites internet de leurs agences de commerce et d'investissement, de leur ministère de

l'économie et de leurs institutions en charge de la reconnaissance des qualifications professionnelles, entre autres.

Mais savoir trouver et systématiser l'ensemble des informations pertinentes pour évaluer les contraintes et les possibilités, exige une bonne dose de temps et d'efforts, car l'information est dispersée entre différentes sources et souvent uniquement disponible dans la langue du pays.

Une autre source potentielle d'information, l'Export Helpdesk de l'UE, a été créée par la Commission européenne comme une ressource en ligne à destination des exportateurs des pays en voie de développement souhaitant pénétrer le marché européen.

Bien que le site fournisse des renseignements et de l'assistance pour les exportateurs de marchandises, il ne répond pas aux besoins des exportateurs de services.

Il reste donc difficile pour les exportateurs de services des pays ACP et les institutions d'aide d'avoir accès à des informations spécifiques, structurées et prêtes à l'emploi. Bien que les ressources en ligne soient en pleine expansion, elles ne fournissent le plus souvent que des informations générales sur les différents aspects du commerce des services. Ce n'est que récemment que des études sur les contraintes et opportunités par secteur sur les marchés de services de l'UE ont été mises à disposition.

Des exemples de ces études comprennent notamment des rapports commandés par la Business Climate Facility des pays ACP pour les secteurs de l'audiovisuel et des services professionnels aux entreprises, ainsi que les rapports mis à disposition sur internet par le Centre pour la promotion des importations en provenance des pays en voie de développement concernant les secteurs de l'ingénierie, des services liés aux technologies de l'information et de la sous-traitance des services professionnels. En outre, le Centre du commerce international (ITC - *International Trade Center*) fournit via

internet des outils et ressources destinés aux exportateurs de services, comprenant des publications sur les normes de qualité des services, ainsi que des outils d'évaluation de la capacité à l'exportation et de conception de stratégies d'exportation de services.

L'élimination réelle du fossé de l'information nécessitera néanmoins des efforts supplémentaires. Une façon d'y parvenir serait d'encourager la création par une organisation faitière d'aide au commerce des pays ACP d'un portail d'information en ligne comparable à la base de données d'accès aux marchés de l'UE (*EU Market Access Database*). Par le biais d'un accès facile à un centre d'information facile à utiliser, les exportateurs potentiels de services auraient la possibilité d'évaluer par sous-secteur les conditions et exigences d'accès au marché dans les différents pays de l'UE.

Bien qu'il soit probable que dans ses phases initiales un tel outil ne puisse pas pouvoir répondre à toutes les demandes, il pourrait au fil du temps devenir un centre de référence très fréquenté. Sa réussite dépendra en grande partie de sa capacité à compiler efficacement la quantité croissante d'informations destinée à aider les exportateurs de services qui se trouve actuellement dispersée dans différents endroits. Une autre possibilité serait d'élargir l'Export Helpdesk de l'UE pour y inclure les exportateurs de services.

Ces deux possibilités ne sont pas forcément exclusives l'une de l'autre, mais une coordination serait nécessaire pour éviter des efforts inutiles et assurer une large couverture.

### **Enjeux et tendances dans un échantillon de secteurs de services de l'UE**

#### ***Les services professionnels liés à la santé***

Les pays ACP ont identifié les services professionnels de la santé comme l'un des secteurs sur lesquels ils

*suite à la page 14*

*Les échanges transfrontaliers de services :  
Barrières et opportunités sur le marché ...  
suite de la page 13*

souhaiteraient axer le développement de leurs capacités d'exportation de services. Mais l'accès au marché des services de la santé de l'UE demeure difficile pour les prestataires de services de santé non-européens, notamment s'ils souhaitent fournir des services au titre du mode 4 de l'AGSC (déplacement temporaire des personnes physiques).

Les restrictions se fondent en partie sur des préoccupations d'ordre éthique (les responsables politiques ne souhaitent pas encourager l'émigration de professionnels en provenance des pays en voie de développement faisant face à une pénurie beaucoup plus grave de prestataires de santé).

Une autre raison importante est le point de vue désormais contesté que la demande croissante de services de santé au sein de l'Union européenne serait largement couverte par les ressortissants de l'UE, grâce à la fois à l'élargissement de l'UE et à la forte augmentation ces dernières années du nombre de diplômés des professions de la santé.

En France et en Allemagne, l'exercice des métiers de la santé est en principe réservé aux citoyens européens (à savoir les ressortissants des pays de l'UE, de la zone économique européenne élargie ou de la Suisse). Un permis limité peut être obtenu dans le cas d'un besoin démontré ne pouvant être comblé par un ressortissant européen, à condition que le candidat fasse la preuve de qualifications comparables à celles d'un diplômé national ainsi que de sa maîtrise de la langue du pays.

Au Royaume-Uni, les permis de travail ne peuvent être accordés aux professionnels de la santé non-européens que si la profession du demandeur figure sur la liste nationale des pénuries professionnelles. La personne doit également avoir une proposition d'emploi concrète, être inscrite dans le corps professionnel correspondant, avoir fait la preuve de l'équivalence de ses qualifications par

rapport à celles de diplômés britanniques, et démontrer une bonne maîtrise de la langue anglaise.

La reconnaissance des qualifications professionnelles dans le secteur de la santé est un processus long et difficile dans la plupart des États membres de l'UE.

### **Les services professionnels liés à l'informatique**

Le marché des services professionnels liés à l'informatique a été relativement ouvert pendant les périodes de boom économique du milieu des années 90 et 2000.

De nombreux pays de l'UE ont facilement accordé dérogations spéciales et permis de travail aux spécialistes des technologies de l'information afin de combler le "déficit de compétences" perçu à l'époque. La situation s'est retournée brutalement suite aux pertes d'emplois massives dans le secteur provoquées par la crise économique de 2008. Mais les barrières créées par le marché sont plus importantes que celles générées actuellement par un environnement économique défavorable.

Les entreprises de l'UE cherchant à sous-traiter des services informatiques à l'étranger considèrent que la maîtrise de la langue ainsi qu'une certaine proximité culturelle constituent des exigences incontournables. Elles souhaitent également que leurs sous-traitants restent proches de leurs clients et conservent un comportement professionnel occidental.

### **Les services professionnels liés au secteur maritime**

Le marché des services professionnels liés à la mer demeure l'un des secteurs les plus farouchement protégés, non sans raison. Près de 90% des échanges commerciaux de l'UE avec le reste du monde et 40% du commerce intra-européen s'effectuent par voie maritime.

Un quart du tonnage maritime mondial est immatriculé sous pavillons européens et environ 40% de la flotte mondiale est détenue par des

ressortissants de l'UE. Pourtant, les conditions du marché pourraient être en train de provoquer une ouverture de ce secteur. La pénurie croissante de marins au sein de l'UE constitue une préoccupation sérieuse, de moins en moins de jeunes choisissant une profession maritime.

En plus d'importants efforts pour la construction d'un vivier commun de marins européens, les autorités de l'UE encouragent également de plus en plus le respect au travers du monde des normes internationales sociales, environnementales et du travail. Si la tendance actuelle se poursuit, elles devront également examiner comment intégrer au mieux le personnel maritime non-européen dans les opérations maritimes européennes.

### **Perspectives d'avenir**

Les contraintes et opportunités qui façonnent l'environnement des échanges commerciaux changent au fil du temps, parfois brutalement. Des circonstances économiques différentes peuvent générer de nouveaux obstacles non-juridiques engendrés par le marché, qui sont susceptibles de décourager les prestataires de services étrangers dans des secteurs où ils bénéficiaient auparavant d'un accès plus facile.

À l'inverse, des circonstances économiques changeantes peuvent aussi créer des opportunités dans des secteurs traditionnellement fermés aux exportations de services.

Les réglementations nationales et les accords commerciaux répondent, parfois lentement, aux changements des marchés et des conditions économiques. Par conséquent, en plus d'un meilleur accès aux marchés, les pays en voie de développement doivent également chercher à améliorer leur capacité à suivre et réagir aux évolutions des marchés et de l'économie.

Grâce à l'identification et à la prise en charge des contraintes de l'offre dans leurs secteurs de services respectifs, les pays en voie de développement ont la possibilité de faire un pas important dans cette direction.

## OMC : la sécurité alimentaire au cœur des discussions du comité de négociation agricole

Le comité de négociation agricole s'est réuni le 18 novembre 2010 avec comme point essentiel de discussion la sécurité alimentaire. Le thème de cette réunion est très important parce que la sécurité alimentaire constitue l'un des aspects non commerciaux que l'article 20 de l'Accord sur l'agriculture stipule. Le système alimentaire mondial qui est en crise entraîne des millions de personnes dans la faim n'ayant plus les moyens ou la possibilité d'accéder aux aliments qu'il leur faut même si les chiffres ont sensiblement baissé, passant de 1,2 milliard en 2009 à 925 millions en 2010 selon le Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Beaucoup d'acteurs du commerce international se demandent quelle réponse le cycle de Doha apportera à cette question de la sécurité alimentaire. Certains pensent que la réponse au problème ne réside pas dans la déréglementation plus poussée de la production et du commerce de produits alimentaires, d'autres pensent cependant que la conclusion du cycle de Doha pourrait être une réponse à cette crise alimentaire parce qu'il permettra la libéralisation systématique qui aggrave l'instabilité des prix des produits alimentaires. D'autres soutiennent que le cycle de Doha laisse de côté beaucoup de questions qui influencent la volatilité des prix. Il s'agit entre autre des changements climatiques, la diminution des ressources naturelles, la flambée du prix du pétrole, l'absence de concurrence sur les marchés internationaux de produits de base,

En tout état de cause la question de la sécurité alimentaire demeure une interrogation majeure. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a rappelé deux points essentiels qui devraient faire l'objet d'une attention particulière : d'abord "le monde a besoin d'un engagement durable en faveur de la sécurité alimentaire, passant à la fois par des mesures de développement et des actions humanitaires."

Mais la reprise de l'économie mondiale grâce à la croissance ne suffira pas à venir à bout de la faim dans "un délai

acceptable" qui reste un problème critique pour de nombreux pays du monde entier." Pour toute réponse à certaines interrogations, le Secrétariat de l'OMC a présenté deux documents : celui relatif au suivi de la Décision de Marrakech sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et un autre sur les parts que représentent les pays dans les exportations agricoles mondiales, en ce qui concerne certains produits.

Le premier document fait état de la mise en œuvre de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ("Décision sur les PDINPA") d'une part et d'autre part ce document revient sur les dispositions de fond de la Décision. Le deuxième document concerne les parts que représentent les pays dans les exportations agricoles mondiales, en ce qui concerne certains (22) produits. En somme, ce que l'on retient sur cette question selon le Secrétariat de l'OMC c'est que les principales conclusions dont il avait rendu compte au Comité en novembre 2009 restaient

inchangées. À côté de cette question sur la sécurité alimentaire, s'est posée une autre relative aux subventions.

### Les soutiens internes inquiètent les membres

Cette réunion était une occasion pour plusieurs membres de relever et de regretter le nombre croissant de membres qui continuent cette pratique de soutiens internes. Il faut rappeler que l'Accord consiste à exiger que les pays prennent l'engagement de réduire les subventions qui faussent le commerce. Une violation d'un tel engagement risquerait de mettre à mal la crédibilité du système commercial multilatéral, comme l'ont laissé entendre certains groupes de pays à savoir le Groupe de Cairns et le G-20. Ils sont appuyés par les États-Unis et l'UE.

Des violations des engagements relatifs au soutien interne sont établies, et les causes de ces violations sont à chercher selon certains acteurs au niveau « élevé des prix mondiaux et au resserrement de l'offre, en partie imputés aux restrictions à l'exportation ». Les pays indexés disent « s'efforcer de ramener leur soutien dans les limites qui les lient juridiquement ».

### Les négociations sur l'agriculture doivent viser des "modalités" pour le premier trimestre de 2011

Le premier semestre 2011 pourrait être une période d'intenses discussions au niveau de l'agriculture. En effet, à partir de la deuxième semaine du mois de janvier 2011, les négociateurs sur l'agriculture entameront la dernière ligne droite pour produire un projet de "modalités" révisé quasi-définitif. Ce travail qui doit se terminer en fin mars est central pour la conclusion du Cycle de Doha dans sa totalité.

Quatre éléments seront au cœur des discussions :

- Questions en suspens, y compris celles qu'il a désigné comme "entre crochets ou autrement annotées" dans le projet de décembre 2008 (voir le lien à gauche) et les documents connexes.
- Clarification des points qui sont apparus peu clairs dans le texte de décembre 2008, tels que ceux qui ont été soulevés dans un document de l'Argentine, de la Chine et de l'Inde.
- Correction des erreurs typographiques.
- Données complémentaires qui devront être jointes aux "modalités", par exemple données sur les valeurs de production, à utiliser pour calculer les nouvelles limites en matière de soutien interne, et sur la consommation intérieure, pour établir de nouveaux contingents tarifaires.

Ces travaux viendront compléter les consultations que le président du groupe a jusque là menées.

## COP 16 :

## Un accord minimum pour sauver le protocole de KYOTO et la terre

Un accord provisoire a sanctionné la 16<sup>ème</sup> édition de la Conférence des Parties (COP16) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC (1)) et la 6<sup>ème</sup> Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) qui s'est tenu à Cancun.

Ce que certains considèrent comme des progrès minimum est d'une grande importance aux yeux de beaucoup de dirigeants du monde. Ce qui constitue une avancée remarquable est sans nul doute l'accord commun de la communauté internationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

C'est cette avancée qui justifie la satisfaction du Secrétaire Général des Nations Unies qui déclarait à la fin des travaux dans un communiqué de presse qu'« à Cancun, les gouvernements sont parvenus à un accord sur un paquet de mesures pour construire ensemble un future à faible émission de carbone et préparé au changement du climat ».

En tout état de cause, cet accord a sauvé les négociations qui, il faut le rappeler, ont débuté depuis le milieu des années 90

#### La société civile a aussi apprécié positivement ces avancées et attendent les actes

Il est de coutume de voir les États s'engager dans un accord sans respecter les dispositions de cet accord au moment de la mise en œuvre.

Ainsi les Organisations de Société civile présentes à cette COP ont toutes émis le souhait de voir les termes de l'accord respecté et les engagements pris se traduire en actes.

Cependant certains groupes restent sur leur « faim » c'est le cas de l'ONG, Les Amis de la Terre, qui déclare que : « l'accord adopté à la Conférence des Nations Unies sur le climat à Cancun a échoué à faire des progrès sur le point

le plus essentiel : des réductions fortes et contraignantes pour les pays développés.

Les Amis de la Terre Internationale mettent en garde contre cet accord qui fournit une plateforme pour l'abandon du protocole de Kyoto, le remplaçant par un faible système de promesses et de révision hérité de l'Accord de Copenhague, qui conduirait à un réchauffement climatique dévastateur de 5 degrés celsius."

#### Un minimum hautement apprécié

Si ce minimum est ainsi hautement apprécié c'est peut être parce que la tension était très vive entre les parties à ces accords. Certains considèrent que depuis la signature du protocole de Kyoto en 1997, les différentes parties adoptent des comportements aux antipodes de leurs engagements.

Malgré les déclarations et les vœux d'intention, on remarque malheureusement que les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont considérablement augmenté depuis 1990, l'année de référence pour le protocole de Kyoto. Elles sont aujourd'hui de 37 % plus importantes qu'en 1990.

Les accusations sont tournées vers le monde développé que certains comme le président du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Rajendra Pachauri, accuse de « n'avoir vraiment rien fait ». Il considère que « le Protocole de Kyoto est reconnu plutôt par sa violation que par l'adhésion aux limites qui ont été fixées. »

Fort heureusement, les parties ont reconnu l'urgence de réduire les émissions de GES de 25 à 40 % d'ici à 2020 pour ne pas dépasser 2°C d'augmentation de la température moyenne de la planète : une valeur considérée comme limite.

Ainsi, à Cancun, elles se sont engagées à faire des progrès dans ce sens. Ces progrès qui s'articulent autour des axes suivants :

Les objectifs nationaux des pays industrialisés sont officiellement reconnus dans le cadre du processus multilatéral.

Ces pays élaborent des stratégies et des mécanismes pour aboutir à un développement peu émetteur de carbone. Ils fourniront un rapport d'inventaire de leurs émissions annuellement.

Les actions de réduction des émissions des pays en voie de développement sont officiellement reconnues dans le cadre du processus multilatéral. Un registre doit être mis en place pour enregistrer et faire correspondre les mesures d'atténuation des pays en voie de développement et l'aide technologique provenant des pays industrialisés.

À ce titre, les pays en voie de développement publieront un rapport d'étape tous les deux ans.

Les parties au Protocole de Kyoto s'engagent à poursuivre les négociations dans le but d'achever leurs travaux et de s'assurer qu'il n'y aura pas de recul dans les objectifs de l'après-Kyoto. Le Mécanisme de Développement Propre du protocole de Kyoto a été renforcé : d'importants investissements sont attendus dans des projets de réduction des émissions dans les pays en voie de développement.

30 milliards de dollars seront investis rapidement ("fast-start") par les pays industrialisés afin de soutenir les pays en développement d'ici à 2012. L'Union Européenne s'est engagée à apporter 7,2 milliards d'euros. D'ici à 2020, 100 milliards de dollars devraient être mobilisés.

Dans le domaine de la finance climatique, un Fond Vert pour le Climat a été établi avec une représentation égale des pays en développement et ceux développés. Les gouvernements ont convenu de relancer leurs actions de réduction des émissions provenant

*suite à la page 23*

## Accord de pêche : L'Afrique de l'Ouest cherche à accroître ses exportations

La pêche est un secteur central dans l'économie de beaucoup de pays de la sous région Afrique de l'Ouest. Elle participe pour beaucoup au budget de ces États et est un secteur important dans l'emploi des populations jeunes et femmes.

Mais ce secteur connaît aujourd'hui de sérieuses difficultés pour la bonne et simple raison que le marché de l'UE qui constitue le principal débouché des produits de la pêche de l'Afrique de l'Ouest devient de plus en plus difficile d'accès pour les acteurs du secteur. Et pour cause, ces derniers ne peuvent respecter les réglementations relatives aux normes sanitaires et phytosanitaires.

En effet, l'Union Européenne à une réglementation sanitaire très contraignante concernant l'importation sur son territoire des produits de la pêche.

Ce « paquet hygiène » constitue une véritable contrainte pour les pêcheurs ouest africains. C'est une norme européenne qui concerne la traçabilité, l'analyse, le contrôle et l'assurance qualité des produits de la pêche.

Face à cet obstacle, la solution envisagée pour le moment est le renforcement des capacités des administrations des pêches d'un certain nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest qui appartiennent à l'éco-région Warner. Il s'agit de la Mauritanie, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Guinée, de la Sierra Leone et du Cap vert.

À la suite de l'harmonisation des réglementations relatives aux normes sanitaires dans l'espace européenne, les pays africains peinent à pénétrer le marché de l'UE.

Même si certains pays comme le Sénégal et la Mauritanie disposent d'autorisation d'exportation dans le marché de l'UE, il reste que le respect des normes exige d'une part la mise

[suite à la page 23](#)

### Vers un texte sur les indications géographiques : les pays Africains attendent des avancées dans le traitement spécial et différencié

Les indications géographiques continuent d'être une question polémique au niveau de l'OMC. En effet, les membres se sont intéressés au fonctionnement des principaux aspects de la protection de ces indications géographiques. Cela s'est fait dans un exercice de comparaison des différentes façons de protection possible. En effet, depuis le mois de juin, les négociateurs collectaient les renseignements relatifs aux principaux aspects de la protection des indications géographiques dans leurs pays respectifs. Il s'agit essentiellement pour les membres de voir les protections relatives aux termes d'une part et aux incidences qu'aurait sur ces renseignements le registre proposé d'autre part. Dans le même temps, les membres se sont penchés sur le traitement à réserver aux revendications selon lesquelles un terme est générique et ne devrait donc pas bénéficier d'une protection. Les débats ont montré un intérêt sur les caractéristiques communes des pratiques nationales. On peut lire dans le rapport du groupe de négociation que « lorsque les autorités nationales se prononcent sur l'opportunité de protéger des marques de fabrique ou de commerce ou des indications géographiques, elles consultent effectivement différentes sources d'information qu'elles prennent en considération. Elles veillent également à respecter leurs obligations au titre de traités bilatéraux ou internationaux ».

Une divergence profonde est relevée dans les discussions, sur la question à savoir s'il fallait accorder ou non une importance prédéterminée à certains types de renseignements (comme le fait qu'un terme était protégé dans le pays d'origine). La charge de la preuve qu'un terme qu'on entendait protéger était inadmissible au motif qu'il était devenu générique fait aussi l'objet de divergences entre les membres. L'ensemble des travaux et positions sur les points décrits comme devant être les éléments de la procédure d'enregistrement, ont abouti à des initiatives du Président Darlington Mwape, visant à établir le premier projet de texte du groupe de négociation d'ici à la fin du premier trimestre de 2011. Le traitement spécial qui devrait être accordé aux pays en développement devra être un élément essentiel dans le futur texte du président du groupe de négociation.

Les pays en développement cherchent à faire de l'indication géographique un instrument de création de la richesse à tous les niveaux mais surtout en milieu rural puisque comme l'a souligné le responsable du projet des Indications géographiques au niveau de l'OAPI, lors du séminaire organisé en marge des travaux de la 5<sup>ème</sup> session de son Conseil d'administration en présence des représentants des seize(16) pays membres : « Sur le plan forestier par exemple, il y a des essences qui sont rares et qu'on ne trouve que dans certains pays notamment au Gabon, pouvant faire l'objet d'un accompagnement par les indications géographiques qui devraient être un plus pour l'accroissement et la valorisation devant générer une plus-value par rapport à la commercialisation et à l'exportation de ce produit ».

C'est donc dire qu'une indication géographique est spécifique dans ce sens qu'elle se démarque véritablement des autres en exigeant la mise en place des procédures. « Elle n'est pas comme les autres. Elle est spécifique parce qu'il faut la construire d'abord au niveau technique avant de l'enregistrer sur le plan juridique. Il faut un cahier de charges adossé aux spécificités du produit, de sa zone car, il faut aligner également les étapes de sa production », a conclu M. Kpohomou.

## La volatilité des prix des marchés mondiaux secoue la filière coton

Les marchés sont aujourd'hui sous la menace d'une nouvelle flambée des prix. Les causes sont de deux ordres d'une part la montée des mesures protectionnistes et d'autre part « les gels des exportations de céréales ».

Depuis la crise de 2008, les grandes puissances sont enclines à mettre en place des mesures protectionnistes. L'État devient de plus en plus présent sur le marché. Les subventions d'entreprises privées sont devenues très fréquentes. Et cela, malgré les multiples appels lancés par les organisations internationales comme l'OMC. En effet, à plusieurs reprises, le Directeur Général de l'OMC a appelé à plus de confiance au système commercial multilatéral.

La plupart des matières premières ont vu leur cours progresser ces derniers mois. Les plus fortes hausses concernent le blé et le maïs : + 90% entre la moyenne mensuelle de septembre 2010 et celle de septembre 2009. Le maïs a connu une flambée similaire. Cette flambée du prix du blé s'est ensuite étendue au maïs, au soja, au sucre et même à l'éthanol. Parmi les céréales, seul le riz a une tendance orientée à la baisse, même si les prix remontaient légèrement entre août et septembre.

### Les raisons de cette nouvelle flambée des prix

La principale raison évoquée de la récente flambée des prix du blé ces dernières semaines est la sécheresse qui a touché plusieurs pays dont la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan. En Russie, la chute d'un tiers de la production de céréales se confirme et le pays a mis en place des mesures de restrictions volontaires aux exportations. De même, l'Ukraine a décidé d'imposer des quotas sur ses exportations de céréales.

Les mauvaises conditions climatiques dans certaines régions productrices d'Asie ont entraîné une offre d'exportation limitée.

Pour ce qui est du coton, l'envolée du marché (le contrat de décembre s'est

renchéri d'un tiers de sa valeur depuis le début du mois) a été déclenchée par des craintes de voir la production de l'État du Texas (sud des États-Unis) impactée par le passage de la grêle récemment.

### La filière coton est fortement exposée à cette volatilité des prix

Récemment le Département américain à l'Agriculture a alerté les investisseurs d'un risque d'insuffisance d'offre de coton. Cela s'est produit à la suite de la décision de l'Inde de contrôler ses exportations. Dès lors, le cours du coton a atteint \$1.57 la livre à New York, son plus haut niveau depuis 140 ans et la création des contrats à terme.

« Les contrats à terme de coton ont atteint leur pic le plus élevé depuis qu'ils ont commencé à s'échanger sur la Bourse au coton de New York en 1870, avec le contrat de décembre enregistrant un pic à 1,3050 dollar » par livre de coton, ont noté les analystes de Plexus Cotton avant d'ajouter qu'« il faut remonter à la Guerre Civile (1861-1865), lorsqu'un blocus imposé par le Nord avait empêché le coton d'être expédié par bateau aux usines de textile en Europe, pour observer des prix plus élevés, à 1,89 dollar »

Un état de fait qui montre bien la complexité et la spécificité des marchés agricoles. Dans un contexte de libéralisation accrue des échanges, toute restriction des flux commerciaux (embargos ou autres), ainsi que les déséquilibres monétaires actuels, ont un effet direct sur les niveaux et la volatilité des prix des matières premières agricoles, d'autant plus élevé si le pays concerné est un acteur important du commerce international (importateur ou exportateur). Toutefois, ce facteur explicatif est renforcé par la conjonction de deux facteurs :

- Les comportements des acteurs qui interviennent sur les marchés agricoles sont mimétiques voire moutonniers, pour des causes diverses (stratégiques, géopolitiques, économiques...)
- La financiarisation croissante dont

l'agriculture fait l'objet depuis 2005 a transformé les marchés agricoles en marchés d'anticipation complexes, où ce n'est pas tant la décision en tant que telle qui importe mais la manière dont les différents acteurs (producteurs, investisseurs, États...) l'interprètent et y réagissent.

### Le fonds de lissage : une initiative pour stabiliser les prix

Pour juguler cette volatilité des initiatives sectorielles sont entrain d'être mises en œuvre. C'est le cas par exemple des Fonds de Lissage au Burkina Faso lancés en avril 2008 au Burkina Faso par l'AFD (l'agence française de développement). Ce *Fonds de Lissage*, destiné à encadrer la volatilité des prix et garantir un revenu rémunérateur aux producteurs repose sur une logique ancienne, à savoir un « tunnel de prix » articulé autour d'un prix de tendance défini par grandes zones géographiques homogènes, qui définit le cadre de l'intervention des pouvoirs publics en cas de volatilité trop élevée.

Le Fonds a pour objectif de gérer les risques liés à l'hyper-volatilité des prix à court terme du coton au Burkina Faso, par un système d'abondement et de retrait. Le principe est le suivant : une fluctuation libre des prix à l'intérieur de marges définies autour d'un prix de tendance, et le déclenchement de l'intervention au-delà, aussi bien lorsque les prix crèvent le prix plafond que quand ils percent le prix plancher

*L'initiative de l'AFD a le mérite d'explicitier le fonctionnement concret de ce type de système, séduisant et efficace. Ce dispositif rencontre un certain succès au niveau local, connaît toutefois certaines limites à échelle plus grande, qui ont justifié son abandon par le passé. Une initiative pertinente pour lutter contre la volatilité des prix selon beaucoup d'acteurs de cette filière.*

Sources Paul-Florent Montfort, momagri, APCA, Pôle Economie et Politiques agricoles Synthèse ENDA.

## Troisième Sommet UE / Afrique : les APE se sont invités au débat, mais aucune avancée significative au plan politique

Le troisième sommet entre l'Afrique et l'Union européenne (UE) s'est tenu à Tripoli (Libye) les 29 et 30 novembre 2010. Deux questions ont été au cœur des discussions entre ces deux parties du monde : l'économie et la sécurité.

Le contexte de cette rencontre a été pertinemment annoncé par le président du Conseil européen, Herman van Rompuy, qui a déclaré à la veille de la réunion que « dans un contexte de globalisation croissante et de crise économique et financière, le partenariat de l'Union avec l'Afrique est d'une importance stratégique. Nous aborderons des sujets clés comme la paix et la sécurité, la gouvernance globale et l'intégration régionale. Nous allons également renforcer nos efforts conjoints pour encourager l'investissement, la création d'emplois et la croissance ».

L'UE voudrait atteindre ces différents objectifs à travers les APE qui se sont invités au débat. Les divergences entre l'UE et l'Afrique se matérialisent à travers la négociation de ces accords.

Le premier point de divergence porte sur l'opportunité ou non de signer ces Accords. Ces divergences ne semblent pas décourager l'UE de son objectif d'avoir des APE globaux et régionaux.

En effet, M. Barroso a indiqué que l'UE est prête à avoir des discussions concrètes et profondes avec les pays africains sur les APE. « On verra très bientôt un progrès important » a-t-il laissé entendre.

Mais cet espoir ne semble pas être partagé par toutes les parties et les propos du président Abdoulaye Wade le confirme. Il estime en effet, que « ce qu'elle (l'UE) nous propose ne paraît pas acceptable ».

Cette différence d'approche, de compréhension et d'objectifs entre les deux parties a déteint sur ce sommet que certains considèrent comme un échec. Concrètement, la raison d'un tel échec est à chercher au niveau des divergences profondes sur trois questions principales : le commerce, l'immi-

gration et le climat. « Nous avons échoué dans notre partenariat économique », avait déclaré Mouammar Kaddafi de la Lybie, il ajoute que « nous avons commencé avec une série de conventions mais ces accords ne sont pas effectifs »,

En effet, les échecs précédents avec les accords de Yaoundé et de Lomé sont des expériences à ne pas répéter. C'est pourquoi les APE qui sont en cours de négociation font l'objet de nombreuses divergences.

Autant l'UE souhaite la conclusion d'APE globaux et régionaux, autant la position de la plus part des pays africains est de ne pas signer ces accords qui détruirait leur industrie fragile, leur agriculture pour la simple raison que les produits européens n'inondent le marché africain après la signature d'un tel accord.

Les blocages constatés au niveau technique se sont prolongés au niveau politique comme l'a souligné le président Wade ; « tous les chefs d'Etat qui ont pris la parole à Tripoli ont dénoncé le fait qu'il n'y a pas de résultats tangents dans nos relations avec l'Union européenne ».

Allant plus loin dans l'analyse, le président Wade a souligné dans une interview accordée à un journal burkinabé que « nous avons établi une liste de produits à libéraliser. L'Union européenne en a proposé une autre. Nous sommes loin d'être d'accord sur le nombre de produits et sur le taux de libéralisation. Nous ne pouvons pas libéraliser au point de détruire nos industries naissantes. Nos industries naissantes- c'est un libéral qui parleront besoin d'être protégées. Quand elles seront fortifiées, on pourra ouvrir la concurrence. Si on ouvre les frontières, toutes nos industries vont disparaître. Parce qu'elles ne sont pas compétitives. L'Union européenne

nous propose une compensation financière. Cela n'a pas de sens. On ne peut pas détruire une économie et remplacer cela par de l'argent ».

### Une question de confiance

Ces pays africains optent donc pour un commerce plus juste qui prendrait en compte les différences de niveau de développement. Et, le président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, l'exprime bien en indiquant que « les aides seules ne peuvent pas nous sortir des difficultés. Les investissements et le commerce sont plus importants que l'aide pour le développement des pays africains ». Mieux, il a été rappelé que ces aides étaient souvent conditionnées.

Dans les négociations des APE, un volet développement y est introduit à travers un programme communément appelé PAPED.

Ce programme estimé à 9.5 milliards d'Euro constitue une divergence profonde et pose le problème de la volonté de l'UE de le financer, eu égard aux positions qu'elle a eu à prendre à ce niveau. Il faut le rappeler ; elle compte participer au financement de ce programme jusqu'à hauteur de 6 milliards d'Euro, mais la difficulté vient du fait qu'elle compte utiliser ses instruments de financement déjà existant pour le faire. Beaucoup d'acteurs des négociations ont dénoncé cette position de l'UE, notamment la société civile.

Les réactions des uns et des autres laissent voir un manque de volonté de la part de l'UE. Et les chefs d'Etats africains à travers le président Wade semblent ne plus croire à l'UE, il dit en effet qu'« à Tripoli, tous les chefs d'Etats africains, chacun à sa façon, a fait comprendre aux Européens qu'ils nous faisaient prendre les vessies

*suite à la page 20*

*Les échanges transfrontaliers de services :  
Barrières et opportunités sur le marché ...*

*suite de la page 13*

pour des lanternes. Ils tiennent toujours les mêmes discours : on va faire çà, on va faire ça. Alors qu'en les regardant, on voit qu'ils ne croient même pas en ce qu'ils disent. Ils n'ont pas besoin de nous faire des promesses qu'ils ne peuvent pas respecter. » Ce flou dans le futur des relations entre l'UE et l'Afrique va certainement pousser les dirigeants africains à mieux considérer la diversification du partenariat.

C'est un point de divergence profonde entre les deux parties. « L'Union européenne nous reproche de faire des faveurs à l'Inde, à la Chine » affirme le président Wade.

Si l'UE estime que la clause de la nation la plus favorisée (NPF) doit être incluse dans les nouveaux accords, les pays africains considèrent que cela pourrait les empêcher d'envisager des partenariats gagnant-gagnant avec d'autres zones du monde principalement les pays du Sud à la tête desquels se trouvent la Chine, l'Inde et le Brésil.

Beaucoup d'observateurs et d'acteurs des négociations APE estiment que l'UE veut sécuriser ses marchés africains qu'elle considère comme sa chasse gardée et qu'elle pourrait souffrir de la concurrence des BRICs.

Mais il faut rappeler que le point de divergence essentiel est l'offre d'accès au marché. En effet, l'UE refuse toujours de reconsidérer sa position que les pays africains doivent ouvrir leur marché à hauteur de 80 %. Et cela pour deux raisons : d'abord une conformité avec les règles de l'OMC ensuite soutenir un développement ambitieux.

Les pays de l'Afrique pour la plupart considèrent qu'une ouverture à 70 % est largement suffisant.

Autrement, des secteurs entiers des économies africaines pourraient largement en pâtir. En plus du volume, les parties ne s'accordent pas sur la durée et le rythme de libéralisation. Pendant que l'UE propose une,

libéralisation sur 15 ans, les zones africaines estiment que des délais plus importants, vingt cinq (25) ans par exemple, sont nécessaires.

### **Quelle suite aux discussions**

Ces divergences sur ce point important que constitue les APE n'a cependant pas entaché les discussions du sommet puisque comme l'a du reste souligné le Président de la commission de l'UE, ces deux parties du monde ont « une histoire commune et des intérêts communs face aux défis mondiaux ». Ce qui devrait les pousser à adopter des mesures concrètes pour réaliser des objectifs ambitieux. À la fin des travaux, une Déclaration dite de Tripoli et un second Plan d'action de la Stratégie commune Afrique-UE portant sur la période 2011-2013, ont été publiés.

Les dirigeants des pays africains et européens sont tombés d'accord pour intensifier leurs efforts communs afin de renforcer leur coopération dans les huit partenariats prévus par la stratégie mise en place depuis 2007.

Même s'il n'y a pas de convergence sur les APE ? Les deux parties s'engagent dans la déclaration finale à accélérer l'incitation à la croissance des investissements, à la création d'emploi et au travail des jeunes générations entrant sur le marché du travail.

Cela passe selon l'UE par un soutien au secteur privé principal pourvoyeur d'emploi dans les pays africains.

« Nous sommes déterminés à soutenir le secteur privé comme moteur essentiel d'une croissance économique inclusive et durable, et comme facteur important pour assurer un développement plus égalitaire et équilibré », indique la Déclaration. De l'avis de Herman Van Rompuy, le président de l'UE, « l'UE et l'Afrique sont appelées à collaborer et à saisir les opportunités offertes par notre potentiel combiné énorme ». Son homologue africain Jean PING a quant à lui appelé à « lever définitivement des blocages comme celui des APE, question vitale qui doit être bouclée au plus tôt dans l'intérêt mutuel ».

En tout état de cause, les dirigeants africains appellent à un partenariat d'égal à égal. « Nous voulons un partenariat d'égal à égal basé sur l'intérêt mutuel et non sur l'exploitation » a déclaré « Le Guide » libyen.

### **Une ambition qui colle mal avec les objectifs de développement des pays africains et rend difficile la poursuite des négociations**

Un espoir a été placé à ce Sommet en ce sens que beaucoup pensaient que les avancées au niveau politique pourraient aider à débloquer et faire avancer les négociations au niveau technique. Mais les divergences observées entre l'UE et l'Afrique durant ce Sommet montrent à suffisance, une différence fondamentale dans le cadre de la coopération et des relations commerciales. Aujourd'hui, rien dans l'horizon ne semble jouer en la faveur de la conclusion d'APE régionaux et globaux. Le gap au niveau des positions est très profond. En plus de la divergence sur la diversification du partenariat, sur le financement du développement, l'ouverture des marchés, les deux parties bloquent sur les clauses d'exécutions, mais aussi sur le commerce des services.

Cette question des services montre parfaitement que l'UE cherche à élargir ses marchés au moment où l'Afrique cherche à mieux les organiser et l'idée la plus répandue au niveau africain est que le partenaire européen place en second lieu le développement de l'Afrique bien loin derrière ses ambitions d'étendre les marchés de ses entreprises multinationales.

Tout cela montre que la mutation des relations commerciales, de la coopération entre l'UE et l'Afrique reste difficile. Malgré la volonté des parties d'influencer favorablement les négociations sur d'importantes questions mondiales sur le développement économique global, les problèmes financiers, l'aide au développement, l'organisation du commerce international... Il en va de même des questions importantes telles que les changements climatiques, l'énergie, les migrations, la sécurité alimentaire, sans oublier les objectifs du millénaire.

## Une révision des règles d'origines dans le cadre du SGP pour améliorer la compréhension des PMA

La Commission européenne a adopté un règlement révisant les règles d'origine applicables aux produits importés dans le cadre du système de préférences généralisées (SPG).

Il faut rappeler que l'objectif des règles d'origine est d'assurer que seuls les produits véritablement extraits, récoltés, produits ou fabriqués dans les pays exportateurs bénéficiaires de préférences sont admis au bénéfice d'un traitement tarifaire préférentiel au titre du système généralisé de préférences.

Sont considéré comme produits originaires :

- Les produits entièrement obtenus dans le pays bénéficiaire c'est-à-dire cultivés, extraits ou récoltés dans ledit pays ou encore fabriqués exclusivement à partir de l'un quelconque de ces produits.
- Les produits contenant des éléments importés de pays tiers, c'est-à-dire fabriqués, entièrement ou partiellement, à partir de matières, de pièces ou de composants qui ont été importés dans le pays exportateur - bénéficiaire ou qui sont d'origine inconnue.

La première catégorie de produits qui sont considéré comme produits entièrement originaires d'un PMA (pays bénéficiaire) est admise à bénéficier du traitement S.G.P parce qu'ils ne contiennent absolument aucun élément importé d'un pays tiers (règle de l'origine intégrale),

La seconde catégorie de produit sont admis à bénéficier du traitement S.G.P. à condition qu'ils aient fait l'objet d'une valorisation ou d'une transformation suffisante pour leur conférer la notion d'origine au regard du schéma du pays donneur.

Le nouveau règlement que l'UE a adopté devrait assouplir et simplifier

les règles et procédures applicables aux pays en développement qui souhaitent bénéficier des régimes commerciaux préférentiels de l'UE. Mais il (ce règlement) garde tout le contrôle nécessaire pour parer à toute éventualité de fraude.

La complexité des règles d'origine fait que beaucoup de pays moins avancés (PMA) ne les comprennent pas donc ne peuvent largement bénéficier des préférences dans le cadre du SGP. La commission laisse entendre que c'est justement pour corriger cela qu'elle révisé la réglementation relative à ces règles.

Pour cela, ces nouvelles règles tiendront compte, entre autres, des spécificités des différents secteurs de production et des exigences particulières en matière de transformation.

Par ailleurs, elles comprennent des dispositions particulières pour les pays les moins avancés (PMA), qui leur permettront de faire valoir leurs droits sur l'origine d'un plus grand nombre de marchandises transformées sur leur territoire, même si les matières premières proviennent d'ailleurs.

À titre d'exemple, un opérateur de Zambie, qui produit et exporte des matières plastiques vers l'UE, bénéficiera des nouvelles règles d'origine, car, même si la part des intrants étrangers atteint jusqu'à 70 %, les matières plastiques exportées peuvent toujours être considérées comme provenant de Zambie.

Ces nouvelles règles devraient présenter de grands avantages pour les industries et les économies des pays les plus pauvres du monde. La proposition contient également une nouvelle procédure relative à la preuve de l'origine, qui attribue davantage de responsabilités aux opérateurs.

À partir de 2017, le système actuel de certification de l'origine utilisé par les

autorités des pays tiers sera remplacé par des déclarations d'origine établies directement par les exportateurs immatriculés au moyen d'un système électronique. Les autorités du pays exportateur pourront ainsi consacrer leurs ressources à mieux lutter contre les fraudes et les abus et les entreprises verront leurs charges administratives diminuer.

**Source** : Union Européen, synthèse ENDA

---

*Configuration de la présence Chinoise  
au Sénégal et enjeux*

*suite de la page 6*

manque d'outils et de suivi pédagogiques ont poussé beaucoup de jeunes à quitter les bancs de l'école.

Et pour ceux qui avaient pu continuer jusqu'à l'université, la désindustrialisation et l'absence de recrutement au sein de l'administration et autres fonctions publiques les ont conduits dans la spirale du chômage. L'arrivée des Chinois a été une aubaine pour ces jeunes, hommes et femmes. L'engouement des consommateurs pour les produits Made in China a permis à ces jeunes de s'insérer dans le commerce en achetant auprès des échoppes du centenaire des produits en tout genre pour les revendre à travers la ville, soit de manière ambulante, ou en s'installant sur les allées des grands marchés de Dakar. Au fur et à mesure, les allées du centenaire se sont transformées en marché, poussant ces jeunes commerçants à venir s'installer devant les échoppes chinoises.

Au-delà des jeunes pour la plupart issus de la banlieue de Dakar, ce groupe comprend une large part de jeunes migrants issus de l'exode rural venus en ville en quête d'une vie meilleure.

*suite à la page 22*

*Configuration de la présence Chinoise  
au Sénégal et enjeux*

*suite de la page 21*

### **III.2 – Impact sur le secteur informel**

Il est un autre point que soulève cette présence, c'est l'impact sur l'artisanat et le secteur informel. Dans les années 1990, une campagne avait été lancée, dénommée « Consommer Sénégalais » afin de promouvoir l'artisanat.

Cependant, cette dernière n'a pas eu l'effet escompté. Au sein du grand marché de Tilène, situé au cœur de la ville de Dakar, il existe une allée où travaillent les coordonniers.

Leur savoir est transmis de génération en génération et leurs créations ont longtemps été prisées par le consommateur Sénégalais, notamment lors des grandes fêtes familiales mais aussi religieuses, portées avec l'habit traditionnel. Avec l'arrivée des Chinois, leur part de marché s'est écroulé.

La fabrication de ces chaussures nécessite l'achat de matières premières dont les semelles (achetées en Chine), le cuir ainsi que le coût de production de ladite chaussure. Les Chinois eux, ont directement amené sur le marché des chaussures, copies conformes, prêtes à être portées avec des prix deux fois moins chers.

En conclusion, la Chine offre une grande opportunité pour le Sénégal ainsi que les autres pays africains. L'Afrique a passé cinquante années à regarder l'Ouest. Avec la Chine et notamment l'Inde, elle se tourne désormais vers l'Est. Mais est-ce qu'elle n'aurait pas plus de chances de se développer si ses pays membres entamaient une introspection individuelle mais aussi régionale ?

*La stratégie commune Afrique-UE :  
Quo vadis après Tripoli ?*

*suite de la page 8*

et intérêts communs dans le contexte Afrique-UE et au niveau mondial, il doit pour cela surmonter la dichotomie traditionnelle donneur/bénéficiaire.

Cela implique d'étendre le dialogue politique aux États membres d'Europe et d'Afrique, aux CER et aux départements de la Commission européenne non liés au développement (par exemple, l'environnement, l'énergie, la justice et les affaires intérieures).

Troisièmement, le partenariat a besoin de résultats positifs concrets. Une percée dans les négociations sur les APE sur la base d'un compromis mutuellement favorable et accepté, ou l'élaboration d'une position commune sur les forums multilatéraux concernant les sujets mondiaux brûlants (comme par exemple le climat) pourraient permettre de modifier la perception prédominante d'un partenariat en crise.

La clarification des relations et de la complémentarité entre la SCAE, l'accord de partenariat économique de Cotonou et l'Union pour la Méditerranée constituerait également un signal positif de l'engagement de parties sur un partenariat de continent à continent.

L'obtention de résultats concrets est une autre histoire que la simple présentation de bonnes intentions ou d'un spectacle « bon pour le journal télévisé ».

La meilleure des stratégies de communication consiste comme toujours à présenter des résultats tangibles, lesquels susciteront d'eux-mêmes l'intérêt des Européens comme des Africains.

Quatrièmement, le partenariat doit également admettre l'asymétrie actuelle des relations Afrique-UE et s'y ajuster. Les institutions de l'UA n'ont pas au stade actuel une capacité suffisante pour s'occuper effectivement de la multitude des sujets couverts par les huit domaines de partenariat de la SCAE. Une solution potentielle à ce problème serait un partenariat moins ambitieux et plus ciblé sur un nombre restreint de priorités essentielles communes à l'Afrique et à l'UE.

Ce faisant, il conviendra également de prêter attention au développement et

au renforcement d'institutions africaines légitimes, capables et responsables (au niveaux local, national, régional et pan-africain) et au soutien du développement des capacités dans les nouveaux domaines d'intérêt commun prenant de l'importance (adaptation aux changements climatiques, migrations, sécurité, etc).

Enfin, un changement fondamental de l'esprit du partenariat est également nécessaire. Cela implique notamment un respect mutuel permanent s'exprimant non seulement au travers des mots mais également dans les faits.

Par exemple, les représentants de l'UE à haut niveau doivent prendre le temps et la peine d'écouter leurs homologues africains au lieu de quitter les salles de conférence après avoir lu leurs déclarations; et les préoccupations africaines doivent être mieux intégrées aux ordres du jour des différents dialogues et partenariats de la SCAE au lieu de se concentrer seulement sur les intérêts européens.

Du côté africain, une meilleure introspection, une plus grande clarté dans les objectifs et les stratégies, un leadership politique et une moindre attention au colonialisme comme seul facteur des problèmes de développement de l'Afrique (une référence que font encore certains dirigeants autocratiques de « l'ancienne génération ») sont également souhaitables. Les deux côtés doivent réaliser qu'il est inefficace d'enliser le partenariat dans la question de savoir quel montant d'aide et d'argent européen arrivera à compenser « la dette historique de l'Europe. »

La réunion de Tripoli marquait le troisième sommet Afrique-UE depuis 2000. Jacob Zuma, le président de l'Afrique du Sud, y a exprimé ouvertement son souci « qu'après dix ans de ce partenariat, nous n'avons que très peu à montrer en terme de mise en œuvre effective des engagements pris au Caire et à Lisbonne. » Il a mis en garde le sommet contre tout engagement sur un autre plan d'action avant que les engagements pris par le passé dans le cadre de ce partenariat n'aient été mis en œuvre.

*COP 16 : Un accord minimum pour sauvé le protocole de KYOTO et la terre*

*suite de la page 16*

de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD +) dans les pays en voie de développement grâce à une aide technologique et financière. Rappelons que les forêts mondiales comptent pour près d'un cinquième des émissions globales de carbone.

Les parties ont mis en place un centre technologique sur le climat et un réseau afin d'augmenter la coopération technologique dans l'adaptation et la réduction des émissions.

Avec cet accord, le monde est désormais sur la voie selon le communiqué de Ban Ki Moon dans lequel on peut lire « bien qu'il reste beaucoup de travail à accomplir, le succès de la Conférence sur le changement climatique de Cancun a mis le monde sur la voie d'une planète plus sûre, plus prospère et plus durable pour tous ».

*Accord de pêche : L'Afrique de l'Ouest cherche à accroître ses exportations*  
*suite de la page 17*

en place d'importants moyens et d'autre part une capacité des pêcheurs à comprendre et à maîtriser la norme ce qui pose un casse-tête dans la mesure où les pêcheurs n'ont souvent pas la formation adéquate pour comprendre les exigences des normes.

Les conséquences de cela est le retrait pur et simple de la licence d'exportation à certains pays comme c'est le cas de la Guinée ou de la Gambie ; ce qui pose problème pour l'économie de ces pays où la pêche occupe une part importante du PIB.

### **Que pourrait-on attendre de l'OMC ?**

Le poisson et les produits de la pêche ne font pas partie des accords sur l'agriculture à l'OMC mais sont considérés comme des produits industriels. À ce titre, ils sont inclus dans les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) qui, comme l'agriculture, n'avance pas beaucoup.

Rappelons qu'en plus de certains aspects traités dans ce cadre de l'AMNA à savoir la réduction et l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires, d'autres aspects relatifs aux produits de la pêche sont traités dans le cadre de l'accord sur les subventions et mesures compensatoires (ASMC) mais aussi dans les négociations entre commerce et environnement.

Cette question est aussi affecté par deux autres domaines de compétence de l'OMC à savoir l'accord anti-dumping (l'accord sur la mise en œuvre de l'Article IV du GATT) ; et l'accord relatif aux sauvegardes.

## **PASSERELLES**

entre le commerce et le développement durable

### **BRIDGES/PASSERELLES/PUNENTES/PONTES**

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah

Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Montage : Noma Camara

Diffusion : Mamadou Dahira Bâ

Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal

Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54

E-mail : passerelles@enda.sn -

Web : <http://www.syspro2.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : [ictsd@ictsd.ch](mailto:ictsd@ictsd.ch) - Web : <http://www.ictsd.org>

PUNENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : [puentes@ictsd.ch](mailto:puentes@ictsd.ch)

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUNENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA -Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : [passerelles@enda.sn](mailto:passerelles@enda.sn). Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD ([www.ictsd.org/africodev](http://www.ictsd.org/africodev)).

**Publications****Banque mondiale ; Projet de stratégie pour l'Afrique**

La Banque mondiale a réalisé une première ébauche de sa stratégie pour l'Afrique pour les cinq prochaines années, qui est actuellement accessible en ligne pour tout commentaire. La Banque mondiale a noté une série de signes positifs et a conclu que « l'Afrique de 2010 a une opportunité sans précédent pour la transformation et pour une croissance soutenue ». Selon le rapport, le secteur privé africain attire de plus en plus d'investissements, avec la majorité du financement provenant de banques nationales et d'investisseurs, et les rendements sont parmi les plus élevés au monde. De larges sommes proviennent du groupe Brésil, Russie, Inde, Chine (BRIC), et les flux de capitaux privés vers le continent sont plus élevés que l'assistance officielle au développement. Le rôle de la Banque mondiale dans ce contexte sera de renforcer les investissements « afin d'apporter de nouvelles sources de financement ». [http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICA/INFRENCHEXT/0..contentMDK:22596615~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:488775\\_00.html](http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICA/INFRENCHEXT/0..contentMDK:22596615~pagePK:146736~piPK:146830~theSitePK:488775_00.html)

**CNUCED**; Revue sur le transport maritime. Cette revue sur le transport maritime est une publication annuelle de la CNUCED. 80 % du transport de marchandises se font par mer. Cette revue revient sur les statistiques annuelles de ce mode de transport. Cette année la revue fait un focus sur l'Asie et le pacifique. UNCTAD/RMT/2010 **Sales no.:** E.10.II.D. Special Chapter: Asia No. de vente: E.10.II.D.4 20/12/10, 213 Pages, 6500 Ko. [www.unctad.org](http://www.unctad.org)

**Commonwealth : Rapport du Secrétariat du commonwealth.** Le nouveau rapport du Secrétariat du Commonwealth examine comment les pays du groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) peuvent prendre part au nouveau régime de commerce international libéralisé des produits de la pêche, au delà des négociations pour une prolongation du temps d'implémentation ou pour des mécanismes spéciaux de compensation. La conclusion de cette étude est que l'une des options pour les pays ACP est de trouver de nouveaux marchés, notamment au sein du groupe ACP, pour les exportations de poisson et de produits de la pêche. Une autre option pour les pays ACP est de se concentrer sur une augmentation de la valeur ajoutée et sur la création de nouvelles chaînes d'approvisionnements, étant donnée la demande croissante pour des produits frais et congelés et une demande relativement stagnante ou décroissante pour les produits en boîte. Le rapport est disponible sur le site du Secrétariat du Commonwealth: [http://www.thecommonwealth.org/document/231716/opportunities\\_and\\_challenges\\_for\\_intra\\_acp\\_trade.htm](http://www.thecommonwealth.org/document/231716/opportunities_and_challenges_for_intra_acp_trade.htm)

**OCDE; Science, Technology and Industry outlook 2010**, The *OECD Science, Technology and Industry Outlook 2010* reviews key trends in science, technology and innovation in OECD countries and a number of major emerging economies including Brazil, China, India, Russia and South Africa. Using the latest available data and indicators, it examines topics high on the agenda of economic policy makers, including performance in science and innovation, trends in national science, technology and innovation policies and the design and assessment of innovation policy, including policy interactions and the "policy mix". It provides individual profiles of the science and innovation performance of each country and relates these to their national context and current policy challenges. Date de parution: 21 décembre 2010 Langue: Anglais Pages: 280 Tableaux: 20 [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

**OCDE ; Études économiques de l'OCDE : Afrique du sud 2010**, Éditions OCDE. Date de parution: 21 déc 2010 Langue: Français Pages: 138 Tableaux: 10 Graphiques: 53 ISBN: 9789264083202 Code OCDE: 102010112P1, [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

**Un nouveau document examine l'impact commercial du Traité de Lisbonne**

Un court document récemment publié, rédigé par Christopher Stevens et Paul Goodison pour l'Overseas Development Institute examine comment la récente adoption du Traité de Lisbonne par l'UE va affecter le commerce du bloc européen avec les pays ACP. Entre autres choses, le document examine les répercussions potentielles de la création d'une politique commerciale commune de l'UE, de la mise en place du Service européen d'action extérieure, et de la délégation de certaines nouvelles compétences au Parlement européen. Ce document est accessible sur le site de l'ODI à l'adresse suivante : <http://www.odi.org.uk/resources/download/5111.pdf>

**Une étude recommande une concentration sur la mobilisation des ressources intérieures**

Afin de sortir de la crise économique, les pays en développement – notamment en Afrique subsaharienne – devraient se concentrer sur la mobilisation de leurs ressources intérieures. Ceci est un des arguments du rapport des économistes Eric Kehinde Ogunleye et Desire Adebimpe Fashina présenté lors de la Conférence économique africaine à Tunis en octobre. L'étude, publiée par la Banque africaine de développement, recommande une harmonisation des systèmes nationaux d'imposition et le développement de systèmes de répression des fonctionnaires du fisc corrompus. Le rapport est disponible sur le site de la BAD à l'adresse suivante: <http://www.afdb.org/fr/aec/papers/the-imperatives-for-domestic-resource-mobilization-for-sustained-post-crisis-recovery-and-growth-in-sub-saharan-africa/>

**Événements**

**10-11 Janvier**, New York, Etats Unis, premier des trois meetings intersessions de la conférence des Nations Unies sur le développement durable. Pour information supplémentaire, visiter le site <http://www.unctad2012.org/>

**11-12 Janvier**, Basel, Suède, premier sommet sur le financement des infrastructures durables. The UN Environment Programme Finance Initiative (UNEP FI) is partnering with Global Energy Basel to convene this event. <http://globalenergybasel.com/register/>

**13 Janvier**, OMC, Genève, Suisse, Comité du commerce et du développement Session extraordinaire, [www.omc.org](http://www.omc.org)

**25 Janvier**, OMC, Genève, Suisse, Organe de règlement des différends, [www.omc.org](http://www.omc.org)

**24 janvier**, Paris, France, forum économique de l'Amérique latine et des caraïbes. Ce Forum est organisé par l'OCDE et l'Inter-American Development Bank en collaboration avec le ministère français des finances de l'industrie et de l'emploi. [http://www.oecd.org/document/49/0,3343,en\\_21571361\\_44315115\\_32618737\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/49/0,3343,en_21571361_44315115_32618737_1_1_1_1,00.html)

**25-28 Janvier**, Londres, Royaume Uni, Conférence globale de haut Niveau des Nations Unies. Cette conférence discutera de l'impact de la crise financière et économique sur le développement et des mesures à prendre. Contact : [http://www.oecd.org/document/49/0,3343,en\\_21571361\\_44315115\\_32618737\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/49/0,3343,en_21571361_44315115_32618737_1_1_1_1,00.html)

**31 Janvier**, OMC, Genève, Suisse, Conseil du commerce des marchandises, [www.omc.org](http://www.omc.org)

**14-18 février**, OMC, Genève, Suisse, Réunion sur le Commerce des services, [www.omc.org](http://www.omc.org)

**22-23 février**, OMC, Genève, Suisse, Conseil Général, [www.omc.org](http://www.omc.org)